



# TUDJENTIL BREIZH

ASSOCIATION DE LA NOBLESSE BRETONNE (ANB)

**Bulletin No 5 - Printemps 2007 | Kannadig Niverenn 5 - Nevez Amzer 2007 5,00 €**



***Aymar de Blois (1760 – 1852) :***  
***Un collecteur de la mémoire bretonne***





**Bulletin No 5 - Printemps 2007 / Kannadig Niverenn 5 - Nevez Amzer 2007**

## **Sommaire**

## **Kannadig Niverenn 5**

Editorial		page 4
Communiqué de presse du 28 Mars 2007		page 5
Aymar de Blois (1762 – 1852 )	par <b>Gérard de Blois de la Calande</b>	page 6
L'émigration bretonne à Jersey sous la Révolution	par <b>Per le Moine</b>	page 19
La noblesse de Bretagne sous l'Ancien Régime	par <b>Jean de Saint-Houardon</b>	page 21
L'actuelle Reine de Bretagne ...	par <b>Michel Janvresse</b>	page 35
Initiation au Code de la Chevalerie (suite)	par <b>Jacques-Youenn de Quelen</b>	page 39
Geriou-stur brezhonek / Devises en langue bretonne	par <b>Tepod</b>	page 43
Le Billet d'Arthur	par <b>Arthur</b>	page 45
Vie de l'association	par <b>Jakez</b>	page 46



L'engagement de membres de la noblesse bretonne dans la défense de la langue et de la culture bretonne n'est pas nouveau : un précurseur discret **Aymar de Blois** fut en effet un des premiers aristocrates bretons qui collectèrent tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle la mémoire bretonne de façon scientifique : *Gérard de Blois*, descendant d'Aymar de Blois, nous tracera l'itinéraire qui a conduit son ancêtre à aborder à la fin de sa vie l'étude de l'âme bretonne.

Plusieurs autres membres actifs de notre association ont contribué à la rédaction de ce bulletin :

- un membre habitant Jersey s'est intéressé à l'émigration bretonne vers cet île pendant la Révolution et a relevé de nombreux noms de membres de vieilles familles bretonnes ayant transité par cet île anglo-normande.
- un de nos membres continue régulièrement depuis trois numéros à nous initier au Code de la Chevalerie qu'il a écrit et publié.
- un membre bretonnant nous a traduit les devises en breton des plus anciennes familles nobles bretonnes.
- à travers son billet (nouvelle rubrique de notre bulletin) *Arthur* s'est risqué à analyser pour nous le vote des bretons aux dernières élections présidentielles.

Deux articles écrits par des historiens nous apprendront enfin :

- le rôle joué par la noblesse bretonne depuis l'annexion de la Bretagne jusqu'à nos jours.
- que la lignée des Ducs de Bretagne n'est pas aujourd'hui éteinte puisqu'elle pouvait se transmettre par les femmes (Anne de Bretagne n'a-t-elle pas été notre dernière Duchesse ?) : les « prétendants au trône de Bretagne » seraient ainsi à rechercher de l'autre côté du Rhin dans les descendants des familles Habsbourg-Lorraine ou de Bavière !

Notre association assume enfin ses missions par des actions et engagements concrets :

- une délégation de *TUDJENTIL BREIZH* était présente à Lorient le 31 Mars dernier à la manifestation de soutien à la langue bretonne organisée par *DIWAN* (3000 personnes)
- *TUDJENTIL BREIZH* a adhéré en Avril dernier à l'association *Bretagne Réunie* dont le but est la réunification administrative de la Bretagne (rattachement de la Loire-Atlantique)
- Cet été plusieurs membres de notre association participeront à l'édition du Tro-Breiz (Dol – Vannes) : à ceux qui ne pourront marcher avec nous est proposée le Samedi 18 Août une marche plus modeste en pays fouesnantais à l'issue d'un pique-nique familial qui réunira nos membres et sympathisants : vos amis seront donc les bienvenus !
- A l'automne prochain sera organisée à Rennes l'assemblée générale de *TUDJENTIL BREIZH* au cours de laquelle seront renouvelés les membres du Conseil d'Administration (actuellement au nombre de sept depuis trois ans) dont la tâche sera de fixer pour les trois prochaines années les grandes orientations de notre association ...

**Jacques de Poulpiquet**

## Communiqué de Presse du 28 Mars 2007



Rennes/Roazhon le 28/03/07: Communiqué de TUDJENTIL BREIZH

à l'Agence Bretagne Presse <http://www.agencebretagnepresse.com>

### **TUDJENTIL BREIZH /ANB appelle à la manifestation organisée par DIWAN le 31 Mars 2007 à Lorient**

**TUDJENTIL BREIZH**, Association de la Noblesse Bretonne (ANB), appelle ses membres et sympathisants à participer à la manifestation organisée par DIWAN Samedi prochain 31 Mars à LORIENT et apporte au-delà de son attachement à la voie pédagogique innovante ouverte par les écoles DIWAN son soutien aux revendications plus larges exprimées à travers cette manifestation :

- **un statut officiel pour la langue bretonne.**
- **la ratification par la France de la Charte Européenne des langues minoritaires.**
- la modification de l'Article 2 de la Constitution : le français est la langue de la république **dans le respect des langues régionales.**

**TUDJENTIL BREIZH** déplore par ailleurs la très mauvaise volonté de certains responsables de l'Enseignement Catholique de Bretagne à ouvrir de nouvelles filières bilingues DIHUN :

- Ces ouvertures dépendant de l'arbitraire des Directions Départementales de l'Enseignement Catholique (DDEC) il est aujourd'hui paradoxalement plus facile d'ouvrir une nouvelle filière DIHUN en plein pays Gallo (une ouverture d'un nouveau site à Vitré prévu à la rentrée 2007 avec 33 élèves) qu'en Finistère-Sud où en 15 ans il n'y a eu que 2 sites bilingues d'ouverts (Pont l'Abbé et Quimper) et où le directeur de l'Enseignement Catholique aurait récemment déclaré qu'il n'y aurait en 2007 et 2008 aucune ouverture de nouvelles filières bilingues DIHUN dans le département du Finistère : **NON au DESERT linguistique** sciemment organisé par la DDEC du Finistère dans le département qui compte le plus de bretonnants !
- Quant au Comité Académique de l'Enseignement Catholique de Bretagne (CAEC) il bloque par des conditions extrêmes la signature de la Convention Région-CAEC-DIHUN rendant ainsi impossible le développement de l'enseignement bilingue ...



AGENCE BRETAGNE PRESSE

"L'actualité qui compte pour la Bretagne"



## ***Aymar de Blois (1760 – 1852)***

L'exemple de nos ancêtres, les valeurs qu'ils ont défendues, doivent nous servir de guides tout au long de notre propre vie. Parmi les miens, Aymar de Blois tient une place particulière en raison de l'étendue des domaines dans lesquels il a fait preuve de ses talents et de son sens du devoir.

L'article suivant du Journal de Rennes, publié après sa mort au mois de Septembre 1852, met en lumière une facette de ses activités :

*« Le doyen des archéologues bretons, et peut être des archéologues français, M. le Comte de Blois de la Calande, vient de mourir à Morlaix dans sa 92<sup>ème</sup> année.*

*M. de Blois, (était) aussi modeste qu'il était savant, (...), et l'on peut dire sans crainte d'être démenti, que la plupart des auteurs qui ont écrit ces derniers temps sur notre province en ont tiré un immense profit.*

*Histoire, hagiographie, philologie, archéologie monumentale, numismatique, M. de Blois avait tout embrassé dans ses infatigables recherches, et, le premier en Bretagne, il eut l'idée de puiser aux sources galloises, et peut être sans lui, MM. de Courson et de la Villemarqué n'eussent-ils pas songé à entreprendre leurs curieux travaux. »*

Sur ce plan, comme sur les autres, Aymar de Blois n'est guère connu que par quelques érudits car il a toujours refusé de se mettre en avant.

**Gérard de Blois, 30 Novembre 2006**

### **Ses origines et sa jeunesse<sup>1</sup>**

Aymar de Blois, appartenait à une famille originaire de Picardie passée en Champagne au milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle et fixée en Bretagne au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, quand son grand père, Jean Timothée I, entré dans la Marine en 1692, épousa en 1712 Françoise du Mains d'Angeret qui était apparentée à un grand nombre d'officiers de Marine. Jean Timothée qui, par sa bravoure, avait gagné l'amitié de Duguay Trouin sous les ordres duquel il avait longtemps servi, mourut des suites de blessures reçues en conduisant l'attaque du fort de Pensacola en 1719.

Françoise du Main d'Angerets avait épousé en premières noces le Lieutenant de Vaisseau Jean de Villiers de l'Isle Adam dont elle eut deux fils. De son second mariage avec Jean Timothée, elle eut également deux fils que Duguay Trouin, en souvenir de son fidèle compagnon, embarqua avec lui comme apprentis élèves dès qu'ils eurent atteint l'âge de douze ans, et une fille qui épousera sur le tard le Capitaine de Vaisseau de Nogérée.

L'aîné, Jean Timothée II, lui aussi célèbre pour sa bravoure, eut un fils marin, Jérôme, mort très jeune et une fille qui épousa un officier d'artillerie, le chevalier de Hemery. Le second, François Julien fit une carrière très brillante, puisque il était Capitaine de Vaisseau à 40 ans, alors qu'à cette époque, la moyenne d'âge pour ce grade approchait 60 ans. Il eut, de son mariage avec Thérèse Provost de Boisbilly, fille d'un ancien Président de la Cour des Comptes de Bretagne, cinq enfants dont deux moururent au berceau. L'aîné, Aymar, était né en 1760, suivi de Joseph François, né en 1764 et d'une fille, Marie Gabrielle, née posthume en 1766. En effet, François Julien était mort subitement en sa propriété du Launay, à côté de

---

<sup>1</sup> Les photos illustrant cette plaquette sont de l'auteur.

Morlaix le 7 Janvier de cette même année, à l'âge de 47 ans. Il comptait alors 35 années de service.

Le parrain d'Aymar fut son oncle maternel, Aymar de Roquefeuil qui était alors une des plus grandes figures de la Marine: Lieutenant Général, futur Commandant de la Place de Brest et Président de l'Académie de Marine

La tutelle des enfants fut assurée par leur mère, puis par l'abbé de Boisbilly, leur oncle, Chanoine, Vicaire Général du Diocèse de Quimper, puis de Rennes. Celui-ci était, comme son père, ami de nombreux savants tels Réaumur, un homme d'une très grande culture, dont l'influence marqua durablement le jeune Aymar. Il éprouva sans doute un grand plaisir à éveiller la très vive intelligence de son neveu.

Tant que vécut son oncle, Aymar continua à élargir ses connaissances auprès de lui, comme en témoigne ce passage d'une lettre adressée à l'évêque de Quimper en date du 5 Septembre 1842:

*...Je touchais déjà à ma 30ème année lorsque la révolution de 1789 vit amener de si grands changements dans l'Eglise et dans l'Etat. Les conversations intéressantes de mon oncle lorsque mon service dans la Marine me permettait d'en jouir et les voyages que j'ai faits avec lui en Bretagne dans ces intervalles m'avaient procuré des lumières sur cette partie de l'histoire du Pays dont je crois lui devoir le tribut...<sup>2</sup>*

Jusqu'à l'âge de 9 ans, Aymar fut élevé au Grand Launay, propriété de la famille, venant de la Présidente de Boisbilly, née Marguerite de Launay Boudin. C'était une construction d'un étage, toute en longueur, alors située en pleine campagne, au centre d'une exploitation agricole dont les bâtiments ont perdu leur usage. Des champs et prairies, il ne reste plus aujourd'hui que le parc entouré de murs et cerné par le béton.

Entré dès l'âge de 9 ans au Collège de La Flèche, il y obtint des notes extrêmement brillantes soulignant son intelligence, sa docilité et sa foi si l'on en croit les appréciations de Monsieur Hamelin, ancien Recteur de l'Université de Paris et alors principal du Collège Royal de La Flèche. Prises au hasard, voici ses notes pour le deuxième semestre 1773<sup>3</sup>:

*Candeur, franchise, gaïté, sensibilité, politesse, ce sont les qualités qui forment son caractère. Nous ajoutons de plus la régularité dans la conduite, l'innocence des mœurs, une piété distinguée, une application volontaire, une grande émulation, des talents réels et des progrès distingués. C'est dès à présent un sujet plus qu'ordinaire.*

Suivant les traces de ses père et grand père, il entra à l'Ecole Royale Militaire de Paris à 14 ans le 14 septembre 1774, dans la même promotion que son cousin Joseph, Marie de Blois de Liours, avec qui il était déjà à La Flèche et dont il sera parlé ultérieurement. Il en sortit pour aller à Rochefort passer l'examen d'admission dans la Marine que lui fit subir le mathématicien Bezout. Il fut promu Aspirant Garde de la Marine le 6 Mai 1776, puis Garde de la Marine le 1<sup>er</sup> Avril 1777 et gagna Brest<sup>2</sup> à bord de la **Sylphide** de 12, LV de Ransanne. Il n'avait pas encore 17 ans.

---

<sup>2</sup> Archives de l'évêché de Quimper

<sup>3</sup> Archives familiales

## Le Marin<sup>4</sup>

La carrière active d'Aymar ne dura que 14 ans répartis entre deux périodes de service à la mer en campagne séparées par trois années passées presque en totalité à l'Arsenal de Brest. **Ce fut d'abord la Guerre d'Amérique.**

Aymar, pour son premier embarquement, fut désigné pour le vaisseau le **Réfléchi** de 64 canons, CV de Baraudin, qui faisait partie de l'escadre de Mr. du Chaffault et sur lequel il fit plusieurs croisières sur les côtes de Bretagne pour protéger le commerce. Nommé Garde du Pavillon le 1<sup>er</sup> Juillet 1777, il fut promu au grade d'Enseigne de Vaisseau le 1<sup>er</sup> Avril 1778 après avoir été muté, le 1<sup>er</sup> Janvier précédent, sur le **Fendant** de 74, commandé par M. de Vaudreuil<sup>5</sup>, dans la division de Mr. de La Motte-Picquet pour escorter un convoi américain, puis, le 8 Mai 1778, sur le **Sphinx** de 64, CV de Soulanges.

Bien que les vaisseaux de 74 canons aient été les plus nombreux dans les escadres de l'époque, il en subsistait quelques uns de 64, plus légers et manoeuvrants, ce dont profitaient les commandants les plus habiles, tels M. de Soulanges.

Aymar a résumé en quelques lignes les impressions qu'il a gardées de cet embarquement et de son commandant <sup>6</sup>:

*Le vaisseau le **Sphinx**, commandé par M. de Soulanges<sup>7</sup>, sur lequel M. de Blois a fait la partie la plus active de la guerre de 1778, s'étoit signalé dans tous les combats, et notamment à celui de la Grenade et à celui du 17 Avril 1780 où, quoi que faible, il soutint avec une vigueur et une intrépidité admirables l'effort des plus gros vaisseaux de la ligne anglaise. M. de Soulanges jouissoit dans le corps de la Marine de la réputation la mieux méritée. M. de Blois n'a jamais pendant la guerre quitté cet homme aussi bon qu'il étoit brave et excellent officier, et l'on peut voir qu'il en reçut en 1787 un témoignage de confiance auquel sa jeunesse ne lui permettoit guère d'aspérer; mais il peut tirer quelque vanité d'avoir été son élève dans la Marine Militaire.*

Avant même d'avoir atteint 18 ans, il reçoit le baptême du feu à la bataille d'Ouessant, dont les comptes rendus<sup>8</sup> ne mentionnent **le Sphinx** que par les félicitations reçues par son commandant.

Le **Sphinx** est affecté ensuite à la division de M. de Vaudreuil pour l'expédition du Sénégal..

La prise de Saint Louis, première phase de l'opération, se déroule d'autant plus facilement que la garnison anglaise s'est mutinée et se rend pratiquement sans combattre. Le pavillon français est hissé sur le fort de Saint Louis le samedi 30 Janvier 1779.

Suivant les ordres qu'il a reçus, M. de Vaudreuil, une fois la conquête achevée, fait voile vers la Martinique avec le **Fendant** et le **Sphinx**. Il y arrivera fin mai 1779 et y joindra l'escadre de Comte d'Estaing. Celui-ci, qui voulait s'emparer de la Grenade, attend encore le renfort

---

<sup>4</sup> Les informations relatives à la carrière d'Aymar de Blois dans la Marine proviennent des archives familiales et des Archives Nationales Fonds Marine, B4

<sup>5</sup> Le Marquis de Vaudreuil était probablement un des plus grands marins de l'époque. Aymar lui vouait une grande admiration comme le montrent les documents qu'il a conservés concernant le conseil de guerre demandé par M. de Grasse après le malheureux combat des Saintes.

<sup>6</sup> Archives familiales

<sup>7</sup> Il ne faut pas confondre le Comte Paris de Soulanges dont il est question ici avec la famille de Joybert de Soulanges qui s'est rendue célèbre en Nouvelle France.

<sup>8</sup> Archives Nationales – Fonds marine B4

Cette note s'applique à toute la guerre d'Amérique, sauf spécifié autrement.

de M. de La Motte Picquet, parti de Brest le 1<sup>er</sup> Mai 1779, et qui arrive le 27 Juin à la Martinique avec de nombreux malades et des équipages épuisés.

Dans sa hâte, cependant, le Comte d'Estaing ne voulant pas retarder l'opération fait aussitôt embarquer les détachements des divers régiments et la flotte appareille le 2 Juillet à six heures du matin et mouille le 3 au matin dans l'anse de la Gouyave. Les troupes débarquent immédiatement sans rencontrer de résistance et obligent Lord Mac Cartney, gouverneur de l'île, à capituler le 4 Juillet à 15 heures.

Les Français sont maîtres de l'île mais le 5 à six heures, la flotte de l'Amiral Byron, forte de 22 vaisseaux est aperçue, obligeant l'escadre française à appareiller en toute hâte. Le combat s'engage le 6 Juillet entre deux armées navales sensiblement égales. Le choc des deux escadres fut extrêmement violent, mais d'Estaing ne voulut pas exploiter l'avantage incontestable obtenu par la sienne, au grand dam de Suffren.

Les demandes de récompenses pour les différents acteurs de cette bataille, comprennent une lettre de satisfaction pour le Comte de Soulanges en raison du brillant comportement de son vaisseau.

Ce fut ensuite l'affaire de Savannah qui fut un coûteux échec mais donna aux commandants des chaloupes des vaisseaux, dont Aymar pour le **Sphinx**, de se distinguer en assurant le débarquement et le rembarquement des troupes dans des conditions extrêmement difficiles.

L'Amiral d'Estaing de retour en France, M. de Guichen lui succède au commandement de l'Escadre. Sous ses ordres, le **Sphinx** participe au combat de la Dominique le 17 Avril puis aux combats de la Martinique des 15 et 17 Mai 1780, au cours desquels il se fait remarquer par sa vaillance. Aymar est blessé le 17.

Durant toute cette campagne, le **Sphinx** s'est distingué par sa valeur dans chaque bataille où il a été engagé. Le fait est d'autant plus remarquable que ce vaisseau de troisième rang ne portait que 64 canons, répartis sur deux ponts. Certains des vaisseaux qu'il combattait bord à bord disposaient de plus de 80 canons sur trois ponts qui, le dominant, étaient en mesure de soumettre son pont et ses agrès à leur feu sans craindre sa riposte.

Le **Sphinx** rentra à Brest pour désarmer le 14 Janvier 1781, et son état major au complet fut transféré successivement sur l'**Indien**, de 64, et la **Bretagne** de 110, portant la marque du Comte de Guichen, enfin sur le **Pégase** de 74, toujours sous le commandement du Comte de Soulanges. L'escadre va alors devant Cadix pour se joindre à la flotte espagnole et fait avec elle des croisières à l'entrée de la Manche sous le commandement de Don Luis de Cordova<sup>9</sup>.

Tombé gravement malade, Aymar est débarqué le 31 janvier 1782.

Outre Aymar, ont participé à la guerre d'Indépendance de l'Amérique son frère, Joseph François, son cousin Joseph Marie de Blois de Liours, son cousin par alliance, le Chevalier d'Hémery, époux de la fille de Jean Timothée II et le frère de sa future femme, Alain Péan de Livaudière qui sera tué en Inde en 1783., soit quatre de ses proches

Aymar, qui s'était retiré au Grand Launay pour se soigner, fut fort long à se rétablir, et n'attendit pas d'avoir complètement recouvré la santé pour rallier Brest où il pensait pouvoir se rendre utile malgré son état. Il sollicita d'être attaché à un détail dans le port et obtint de l'être à celui des Constructions le 8 juin 1782. Il y resta jusqu'au 2 Avril 1783 sous les ordres de M. de Briqueville<sup>10</sup>, directeur, puis il embarqua jusqu'au 13 Septembre sur la **Lourde**, LV du Breignou,

<sup>9</sup> Un débarquement en Angleterre ou en Irlande était alors envisagé.

<sup>10</sup> Le dernier marquis de Briqueville, Guillaume, mort en 1944 était le fils de Marie de Blois, propre tante de l'auteur

qui assurait le transport de munitions pour navires de Brest à divers ports de France. A nouveau fatigué, il dût rejoindre, le 14 Décembre 1783, sa précédente affectation aux constructions maritimes sous les ordres du même directeur qui sera peu après remplacé par M. de La Galissonnière.

Ce dernier remarqua ses qualités, car il lui confia pendant 4 mois, malgré sa jeunesse (il n'avait que vingt trois ans), les fonctions de Directeur par intérim en son absence<sup>11</sup>. Aymar resta à ce poste jusqu'en Octobre 1785.

C'est probablement par la qualité de son travail dans ces fonctions qui le firent remarquer par l'Académie Royale de Marine qui en fit un membre correspondant en 1789..

Cependant Aymar voulait à tout prix naviguer. Après de longues démarches, il pût reprendre le service à la mer le 4 Octobre 1785 à bord de la frégate **la Railleuse** de 36, M. de Vaugirauld puis M. de la Villesbrune, CV, stationnaire aux Îles Sous le Vent, qui naviguait dans les parages de la Martinique. Promu Lieutenant de Vaisseau le 1<sup>er</sup> Mai 1786, il rentra en France à bord de la **Durance** qui quitta Saint Pierre le 26 Mai, pour arriver à Lorient le 31 Juillet. Il y fut employé au port avant de prendre un congé de trois mois pour se marier.

Sa fiancée était la fille d'un ancien Commissaire de Marine, René Péan de Livaudière, né en Nouvelle France, second fils de Hugues Jacques Péan, Sgr de Livaudière, Major Général des Troupes, Ville et Forts de Québec, dans le domaine familial de Saint Ours. Sa mère, née Françoise Elizabeth Briochet était veuve en premières noces de Jean Timothée II de Blois.

René Péan de Livaudière avait pris sa retraite en 1760 et, après avoir vendu ses biens de Nouvelle France avait acheté en 1761 les domaines de Saché et Valesne près d'Azay sur Cher et partageait son temps entre Saché et Saint Domingue où sa femme avait des propriétés et où il mourut en 1767.

Aymar avait tout juste 26 ans, Angélique 22. Ils se marièrent le 30 Janvier 1787 dans l'église d'Azay-sur-Cher, paroisse dont dépendait Saché.

Angélique Elizabeth connut très vite les servitudes de la vie maritime puisque son jeune époux navigua de Juin à Octobre 1787 et partit en Mai 1788 pour deux ans. Comme il est fréquent aujourd'hui, elle détenait une procuration générale d'Aymar qui lui permettait de traiter toutes les affaires du ménage en son absence.

Du 2 Juin au 3 Octobre 1787, Aymar, promu Lieutenant de Vaisseau fut affecté sur **la Bayonnaise**, CV de Capellis, pour une campagne d'instruction d'élèves de la Marine. Pendant son absence, sa belle sœur d'Hémery tomba gravement malade étant enceinte dans sa propriété de la Michélinière. Angélique accourut pour la soigner, en vain du reste puisqu'elle ne pu empêcher sa belle sœur de mourir mais elle-même tomba malade à son tour sans autre consolation que les reproches de son beau frère.

A son retour, le 4 Octobre, Aymar fut attaché à M. le Directeur Général du "Port de Brest", et placé provisoirement sur le vaisseau le **Téméraire** en attendant l'arrivée du Comte de Soulanges promu Chef d'Escadre. Il embarqua avec lui le 28 Octobre comme Major d'Escadre<sup>12</sup> sur **Les Deux Frères** commandé par M. de Montluc, Capitaine de Pavillon. Son ancien commandant manifestait ainsi l'estime et l'amitié en lesquelles il le tenait.

En effet, un tel poste n'était ordinairement confié à des officiers plus anciens et expérimentés. Le choix du Comte de Soulanges est un précieux témoignage de la valeur d'Aymar.

---

<sup>11</sup> Archives familiales

<sup>12</sup> Fonction équivalente à celle de chef d'état major aujourd'hui

L'escadre, en cours d'armement et comprenant 7 vaisseaux et 4 frégates était prévue pour suivre l'avancée de l'Armée Prussienne le long des côtes de Hollande, mais la mission fut annulée et l'escadre désarmée alors qu'Aymar préparait les signaux pour elle et le convoi. (il en reste des brouillons dans les archives de famille)

Revenant temporairement dans ses fonctions antérieures à l'Arsenal, Aymar fut chargé de l'armement successif de deux bâtiments, le **Tiercelet** et l'**Epervier** au mois de Mai 1788 et quitta ses fonctions le 17 Mai pour embarquer sur le **Léopard**.

Ce vaisseau, affecté à l'escadre d'évolutions de Méditerranée était commandé par M. de Marigny et portait la marque du Marquis de la Galissonnière, CV chef de division. Celui-ci, qui connaissait déjà Aymar pour l'avoir eu sous ses ordres à l'Arsenal de Brest, le prit comme Major lorsque la division fut détachée de l'escadre et envoyée aux Iles Sous le Vent. Ils firent campagne en Baie de Chesapeake et à Boston avant de revenir à Saint Domingue.

Dans son livre « Two Huguenot Families »<sup>13</sup>, Frank B.Fox, époux d'une Miss Deblois, relate la rencontre de George Deblois<sup>14</sup> de Boston avec Aymar au cours d'une escale que ce dernier fit dans ce port en Octobre 1789. « C'est un homme très agréable et il fait des visites à toute la famille, surtout à mes oncles. (...) Ses armes sont les mêmes que les nôtres<sup>15</sup> ».

Au retour d'une dernière croisière, en juin 1790, ils trouvèrent la colonie gagnée par les troubles révolutionnaires. Le Gouverneur Général, le Comte de Peynier avait préparé pour M. de la Luzerne, Ministre de la Marine et des Colonies un rapport qu'il souhaitait lui faire parvenir au plus vite. Il demanda à M. de la Galissonnière, qui exerçait les fonctions de Commandant la Station des Iles Sous le Vent de confier à Aymar de Blois la mission de le porter au Ministre.

C'est ainsi qu'Aymar rentra en France le 22 Juin 1790, avec les rapports du Gouverneur et de M. de la Galissonnière, comme passager à bord du **Courrier du Cap** et se fit débarquer sous Groix sur le bateau pilote de Lorient. L'agitation qui régnait dans ce port le dissuada de confier à la poste les lettres dont il était porteur comme spécifié dans son ordre de mission et le décida à se rendre lui-même à Paris pour les remettre en mains propres à leur destinataire, ce qu'il pu faire le 14 Août. Ce déplacement difficile, dont il reste l'état des dépenses faites par Aymar, lui sera compté comme service en campagne.

## La Révolution<sup>16</sup>

En 1791, Aymar avait déjà derrière lui les premières années d'une carrière qui s'annonçait très brillante, mais sa fidélité à son roi lui interdit de servir ceux qui s'étaient soulevés contre lui. Ne pouvant, comme son frère (et le Comte de Soulanges), rejoindre l'Armée des Princes en raison d'une santé à nouveau déficiente, Aymar se retira dans son manoir du Grand Launay, où étaient nés ses deux premiers enfants, Angélique Marie, le 10 Novembre 1788 et Charles, le 21 Juillet 1791.

C'est là qu'il reçut, transmis par le Chevalier de Lézardières, l'ordre que Louis XVI a adressé aux officiers demeurés fidèles de rallier la capitale et d'y rester disponibles pour défendre sa cause.

Aymar explique ainsi sa décision de partir pour Paris :

---

<sup>13</sup> Archives familiales

<sup>14</sup> Nous possédons une généalogie de cette famille remontant à ses origines anglaises, mais aucune preuve de liens familiaux avec nous

<sup>15</sup> nous n'avons pas trace d'aucun lien familial avec cette famille américaine.

<sup>16</sup> Ce que nous savons de cette période provient uniquement des archives familiales

*« La marche des événements qui se succédaient en France rompit bientôt pour M. de Blois, à peine âgé de trente ans, une carrière qu'il aimait et où un heureux avenir lui semblait promis. Il se disposait à suivre ses anciens compagnons, et parmi eux son frère, réunis en masse de l'autre côté de la frontière ; mais, à la maladie qui retarda son départ succédèrent d'autres obstacles. Louis XVI faisait inviter les anciens officiers restés fidèles à la cause du trône qui n'avaient pas encore émigré à demeurer en France et même à s'établir à Paris, espérant qu'un jour ou un autre leur dévouement pourrait lui être utile. »*

Justifiant à posteriori son déplacement à Paris pour ne pas éveiller les soupçons des autorités révolutionnaires, Aymar rédigea à leur attention la note suivante.

*Le citoyen Aymar, Joseph, Emmanuel, Raphaël De Blois partit de Morlaix pour se rendre à Paris le 22 Septembre 1791 pour faire l'acquisition d'une terre dont le vendeur, Mr. le Prestre de Château Giron résidoit alors à Paris. Il y arriva le 28 Septembre 1791. Il logea d'abord à l'hôtel de Suède, rue de Bouloy.*

*Sa femme étant venue l'y joindre au mois de Décembre de la même année et se trouvant l'un et l'autre trop mal et trop chèrement logés, ils louèrent un petit appartement à l'hôtel de la Galaisière Rue de Varenne, faubourg Saint Germain où ils s'établirent le 10 Janvier 1792.*

*Ils y demeurèrent depuis ce temps jusqu'au 22 Septembre 1792 époque à laquelle ils partirent pour se rendre à Blois où la citoyenne sa femme avoit des parents.*

Au même moment, Joseph François, le frère cadet d'Aymar, combattait dans l'Armée des Princes avant de trouver refuge chez un lointain cousin hollandais, le Contre Amiral de Bloys de Kligendal, descendant des Bloys de Treslon<sup>17</sup> dont un navire de la Marine Royale Néerlandaise porte actuellement le nom. Ainsi furent rétablis des liens de famille interrompus par les guerres qui ont enflammé l'Europe pendant plusieurs siècles.

Aymar, son frère et sa sœur poursuivront avec leurs cousins hollandais des relations très chaleureuses, mais cette famille s'éteindra rapidement (vers 1850).

Sa présence n'y étant plus utile, Aymar quitte Paris en Septembre 1792. Empêché de rentrer chez lui où il risque d'être arrêté, il prend le parti de se réfugier à Blois dans une maison appartenant à sa belle famille. En effet, le maire modéré avait été renversé par une faction très violente (il fut guillotiné par la suite).

En plus des troubles révolutionnaires qui font peser sur la noblesse une menace permanente, Aymar va devoir faire face à de nombreuses difficultés liées aux différentes successions intervenues dans sa belle famille. Celle de son beau père, d'abord, puis celle du frère de ce dernier, Hugues dont la fille unique était morte. Les exigences des uns et des autres, sa naïveté aussi dans la conduite des affaires, -il la reconnaît lui-même-, réduisent considérablement les espérances d'Aymar. Saché et Onzain ; la propriété d'Hughes doivent être vendues.

Dès le début de 1793, Joseph Marie de Blois de Liours qui venait de rentrer en France après une campagne en Inde fut promu Capitaine de Vaisseau et congédié par la Marine. Il demanda alors asile à son cousin Aymar et vécut près de trois ans chez lui à Blois. C'est ainsi qu'il fut le parrain de Louis, né le 4 Janvier 1793. Agathe Elisabeth naîtra à son tour le 10 Août 1795, toujours à Blois.

---

<sup>17</sup> Branche aînée des Blois

L'avènement du Directoire permit à la famille de rentrer au Launay où Aymar résidera jusqu'à sa mort : dans les années qui suivirent, Aymar et Joseph Marie, qui était retourné en Champagne, entretenirent une correspondance régulière qui donna à Aymar un aperçu de la vie de sa famille champenoise dont les derniers représentants, ayant vendu leurs biens à l'Abbé Terray, vivaient très chichement. Joseph Marie raconte cependant avoir visité les paysans de La Saulsothe et avoir été reçu par eux avec mille démonstrations d'affection, témoignage précieux des relations entre seigneurs et serviteurs liés par un sort commun et un respect mutuel. Joseph Marie, dont la courte carrière avait été extrêmement brillante puisqu'il était Capitaine de Vaisseau à 33 ans, tirait le diable par la queue.

Une autre lettre traite de l'étrange pouvoir des membres de la famille de guérir hommes et animaux de la rage. Ce pouvoir aurait été hérité de Saint Hubert dont la tradition veut qu'il ait été un lointain parent. Il a été attesté par des témoignages d'ecclésiastiques contemporains ayant assisté à ce qu'ils ont décrit comme des guérisons.

### **Carrière Administrative (Consulat et Empire)**

On peut imaginer qu'Aymar, homme de mer et d'action avait mal supporté son exil forcé à Blois et le constat de son impuissance face à des événements qui avaient fait surgir ça et là des factions agitées par la cruauté et la haine. Partie d'idées généreuses, la Révolution avait fait ressortir les pires travers de l'humanité. Aymar devait se sentir à la fois blessé dans ses idéaux et inutile.

Pourtant, ce n'est pas sans réticences qu'il accepta sa nomination comme adjoint de sa commune par arrêté de M. Didelot, Préfet du Finistère, du 9 Messidor An VIII (28 Juin 1800).

Il exprime ses sentiments dans cette note :

*M. de Blois n'accepta ces fonctions qu'avec beaucoup de répugnance et pour céder aux pressantes sollicitations de Mr. le Sous-Préfet et de Mr. le Préfet, et aux instances réitérées de plusieurs de ses amis qui lui firent entendre que, dans cette place, il pourroit faire quelque bien ; prévenir, éviter, réparer quelque mal. Ce sont ces motifs seuls qui déterminèrent son acceptation.*

Ce début hésitant va pourtant donner un nouveau sens à sa vie et un moyen de mettre ses incontestables talents à la disposition d'une noble cause, l'aide à ses concitoyens et leur défense..

Dans les rares notes qu'il a laissées, Aymar laisse apparaître quelques regrets d'avoir dû accepter autant d'obligations qui lui prennent un temps précieux au moment où il s'efforce de parfaire l'éducation de ses fils compromise par les défaillances d'une école publique sinistrée par la Révolution.

Il redoute aussi d'être poussé à prendre des responsabilités qui iraient à l'encontre de ce que lui dicte sa conscience. Mais il ne cherchera jamais à tirer avantage de sa position officielle si ce n'est pour le service des autres.

Dès lors il sera désigné pour diriger quelques élections locales, opérations ponctuelles qui ne l'absorbent pas assez pour l'empêcher de s'occuper de l'éducation de ses fils et de ses premiers travaux de recherche, mais, à sa grande surprise, le Collège Electoral du Département propose à sa session de 1805 qu'il soit désigné comme Conseiller Général. Un Décret Impérial le nomme à cette fonction en 1806.

*Mr. de Blois étoit absent lors de ces élections ; elles étoient commencées lorsqu'il arriva de Paris où ses affaires l'avaient conduit ; il connoissoit à peine l'existence et les fonctions du*

*Conseil Général du Département et il apprit avec surprise qu'il y avait été porté par le vœu d'un grand nombre de ses concitoyens, d'autant qu'il menoit une vie fort retirée. Mais il crût devoir répondre à la confiance qu'ils lui témoignaient en répondant à leur appel et en acceptant cette place évidemment très onéreuse pour sa très nombreuse famille.*

Après sa prestation de serment le 2 Juin 1806, Aymar est désigné pour faire partie de la commission chargée d'établir l'état et les besoins du Département. A ce titre, il est choisi pour être un de ses quatre députés envoyés pour soumettre cette liste au gouvernement et plaider devant lui les deux causes les plus urgentes, la levée de l'interdiction d'exporter des céréales dont le cours était tombé au plus bas et la réduction du contingent de levées départementales en raison du grand nombre d'hommes déjà fournis à l'Inscription Maritime.

Etant le plus jeune, il est nommé secrétaire de la délégation et c'est à lui que revient la tâche de rédiger mémoires et notes sur les divers objets de réclamations. En marge des démarches officielles, ses anciennes relations avec le Duc de Cadore, Ministre de l'Intérieur lui permettront de plaider avec succès les causes qu'il était venu défendre, notamment l'autorisation d'exporter les grains. La délégation fut reçue le 10 Août par l'Empereur à Saint Cloud

Les autres sujets de préoccupation du Conseil Général sont extrêmement variés, en raison du vide administratif laissé par la Révolution. Elles portent sur des sujets intéressants l'agriculture, comme le maintien de la race des chevaux bretons ou la lutte contre le déboisement, ou encore l'organisation de la pêche, l'établissement de normes pour les toiles, la lutte contre les loups et hélas, celle contre l'intempérance. Les hôpitaux et hospices, les routes et le canal Aulne-Blavet figurent également dans les besoins recensés.

Ce sont là sujets auxquels Aymar va consacrer une partie importante de son activité tout au long de sa carrière administrative et auxquels il apportera ensuite sa contribution bénévole. C'est ainsi qu'en 1819 il établit un rapport sur les prisons où les détenus vivent dans des conditions sordides et propose des remèdes propres à améliorer leur situation <sup>18</sup>

En 1807, Aymar de Blois est désigné par Mr. Miollis, Préfet du Finistère comme l'un des commissaires pour la révision des comptes des Hospices et Etablissements de Bienfaisance de l'Arrondissement de Morlaix, fonctions qu'il exerce jusqu'en 1812.

1808 le voit continué dans ses fonctions d'adjoint de Plougean et surtout nommé Conseiller Provisoire de Préfecture par Décret Impérial du 17 Juillet 1808.

A ce titre, il est délégué, en 1809, en l'absence du Préfet, pour présider les opérations de tirage de la levée des conscrits de 1810 dans les divers cantons de l'Arrondissement de Quimper. Toujours en l'absence du Préfet, il est appelé à le remplacer comme Président du Conseil de Recrutement dans tout le Département du Finistère. Il reçoit de vives félicitations pour la rigueur et l'humanité avec lesquelles il a assumé ce rôle difficile, comme en témoigne la lettre qui lui est adressée par le Général Motte, Commandant le Département du Finistère quand elle souligne la *« conduite juste et impartiale que Mr. de Blois, Présidant le Conseil de Recrutement a tenue nonobstant la situation précaire et aussi délicate que difficile où il se trouvait placé dans l'exercice des fonctions qui lui étaient confiées. »*

Appelé à remplir cette mission, Aymar avait encore à l'esprit le mémoire qu'il avait rédigé en 1806 et les assurances qu'il avait reçues du Duc de Cadore. Dans une lettre à l'Abbé de Saint Pierre, aumônier de l'Ecole Militaire, il exprime sa détresse d'être celui qui devra faire des choix qui apporteront la désolation dans des familles <sup>19</sup>

---

<sup>18</sup> Id.

<sup>19</sup> Voir Annexe

Cette expérience va conduire Aymar à rédiger ses observations sur les conditions dans lesquelles sont appelés les conscrits et à les porter lui même au Directeur Général de la Conscription, observations qui seront largement reprises dans les nouvelles Instructions sur la Conscription qui paraîtront l'année suivante. C'est là un point généralement passé sous silence, malgré les heureux effets qui s'en suivirent pour les familles du Finistère.

Tout au long de ses mandats Aymar poursuivra ses activités dans le Conseil et dans l'Arrondissement de Morlaix, notamment en matière de santé publique et de secours aux plus démunis et de conditions de vie des prisonniers. Ayant joué également un rôle actif dans diverses commissions électorales, il est nommé membre du Collège Electoral du département en Octobre 1810. Enfin, il est nommé Président de la Commission de Surveillance des Routes Départementales dans l'Arrondissement de Morlaix.

Les études de ses fils, qui se destinent tous au métier des armes sont un gros souci pour Aymar dont les moyens financiers ne permettent pas d'en assumer le coût, surtout pour Etienne le dernier des quatre. Sa correspondance dévoile ses efforts pour obtenir des bourses pour l'Ecole des Officiers de Marine et montre pourquoi un seul de ses fils a pu suivre la tradition de la famille.<sup>20</sup>

## **La Restauration**

A la Restauration, un certain nombre d'anciens officiers de Marine demeurant dans le Nord Finistère, dont naturellement Aymar de Blois, se réunirent autour de Mr. de Marigny pour adresser au Roi *l'assurance de leur amour et de leur dévouement* et lui offrir leurs services.

Puis une lettre du Ministère datée du 11 Janvier 1815 lui annonce qu'il était réintégré dans la Marine dans le grade de Capitaine de Vaisseau en situation de non-activité. Cette même année, Aymar est fait Chevalier de Saint Louis, tardive récompense pour ses services, car il avait réuni dès 1791 les conditions pour obtenir cette distinction.

Rappelé au service actif à Brest un an plus tard, il doit démissionner de son poste de Conseiller Général du Finistère, poste qui sera confié à son frère Joseph François qui habite en sa propriété de Poulguinan à Quimper.

Mais sa nouvelle situation d'activité cesse l'année suivante. Le 1<sup>er</sup> Novembre 1817, il est contraint de prendre sa retraite définitive en vertu d'une mesure générale visant à réduire les effectifs de la Marine.

Aymar a alors tout juste 57 ans. De ses quatre fils, il n'a plus à s'occuper que d'Etienne qui sera admis à l'Ecole Polytechnique en 1820. Il aura donc tout son temps pour se livrer aux études que ses fonctions administratives et l'instruction de ses enfants avaient jusque là contrariées. Aymar sera fait Chevalier de la Légion d'Honneur en 1825.

## **Le Savant et l'Humaniste**

Libéré de toute obligation, Aymar, va désormais partager sa vie entre sa famille et ses études, sans pour autant négliger les œuvres de bienfaisances dont il s'était déjà occupé pendant l'Empire. On sait peu de choses sur sa vie quotidienne, sinon qu'il alla en Hollande avec sa femme pour séjourner chez ses cousins Blois, qu'il se rendit fréquemment à Paris et fit de multiples déplacements dans le cadre de ses études, notamment pour les monuments historiques.

---

<sup>20</sup> Archives familiales

Le souvenir de son tuteur, l'Abbé de Boisbilly va dès lors guider Aymar sur la voie de recherches qui vont combler chez lui le vide causé par l'interruption de sa carrière d'officier de marine et la fin de son mandat de Conseiller Général. Son esprit scientifique avait déjà été reconnu par l'Académie de Marine dont il avait été nommé membre correspondant; il va maintenant s'exercer dans de nouveaux domaines en suivant le chemin tracé par son mentor. Celui-ci avait commencé par l'intéresser à ses propres travaux et il lui avait fait rencontrer les érudits et savants qu'il avait coutume de fréquenter.

Son souvenir est resté d'abord chez les amoureux de la culture bretonne qui voient en lui un précurseur ainsi qu'en témoigne ce passage de l'Histoire Littéraire de la Bretagne<sup>21</sup>:

*C'est dans la mémoire des chanteurs populaires (...) que quelques aristocrates devaient, dans les années 1815-1820, découvrir ces échos tant recherchés dans le passé poétique de la Bretagne. Le chef de file de ce mouvement fut un ancien Capitaine de Vaisseau du Roi, Aymar de Blois de la Calande, né en 1760, (...) Esprit brillant et fort cultivé, il avait participé en 1805 au lancement de l'Académie Celtique. Excellent bretonnant, il s'était d'abord tourné vers l'étude de la langue et fut sans doute le premier à s'intéresser à l'ancienne poésie galloise dont il avait traduit en breton quelques spécimens. (...).*

*C'est en 1820 qu'il entendit des femmes du hameau de Troudouasten, près du Launay, chanter une longue ballade tragique dont il s'empressa de noter les paroles et la musique.*

C'était la célèbre « Héritière de Kéroulas » sur laquelle il publia une brochure, ce qui n'empêcha pas quelques auteurs peu scrupuleux de la reprendre sans mentionner leur source.

Aymar va ainsi aborder de façon scientifique l'étude de l'âme bretonne telle qu'elle apparaît à travers ses coutumes et ses expressions. Il n'a guère laissé de traces écrites de ses travaux, mais l'on sait qu'il en a communiqué l'essentiel à des disciples devenus célèbres. Il a ainsi fourni à La Villemarqué une quantité de textes collectés auprès de vieux morlaisiens. Il a également encouragé son neveu et filleul, Aymar II de Blois qui, après lui, se consacra aux antiquités bretonnes, présida l'Association Bretonne et fut député du Finistère.

Aymar qui n'oubliait pas son enfance à la campagne fut conduit tout naturellement à concevoir des méthodes pour améliorer la production agricole. Il s'en était certes occupé dans ses fonctions de Conseiller Général, mais il alla plus loin en contribuant en 1817 à la fondation de la Société d'Agriculture de Morlaix qui deviendra la Société d'Agriculture du Finistère. Un mémoire intitulé « Sur l'emploi des engrais maritimes », paru en 1822, contribua à l'amélioration des rendements des cultures d'une façon telle qu'elle attira l'attention du Ministère de l'Intérieur.

Un autre mémoire portant sur le Commerce et l'Exportation des Beurres (1829), dénonce les mauvaises pratiques de la profession et va jusqu'à conseiller aux négociants français de prendre modèle sur les Gallois<sup>22</sup>. Aymar écrit également à l'usage des agriculteurs de courtes notes pour les aider dans le quotidien, donnant par exemple une méthode simple d'analyse des sols afin de leur apporter les amendements appropriés<sup>23</sup>.

Dans sa Biographie Bretonne publiée en 1857, P.Levot insiste particulièrement sur ces derniers ouvrages dont l'influence a permis une amélioration certaine de la vie des agriculteurs bretons.

---

<sup>21</sup> Tome 1 – Chapitre 3 – Page 339.

<sup>22</sup> Archives familiales

<sup>23</sup> Id.

Associé correspondant de l'Académie Celtique dès sa création en Juin 1804, il en devient membre non résidant le 1<sup>er</sup> Août 1808, puis associé correspondant de la Société des Antiquaires de France quand elle prend la place de l'Académie Celtique.

M. Alain Tanguy a publié dans le n° 138 de Janvier 2004 de la revue « Les Cahiers de l'Iroise », un article sur Aymar de Blois dont il souligne la culture, certes, mais aussi son dévouement pour ses concitoyens tant dans ses fonctions administratives que dans les circonstances dramatiques de l'épidémie de peste de 1832 au cours de laquelle, malgré son âge (72 ans), il se dépensa sans compter auprès des personnes qui avaient besoin de secours.

En Août 1819, le préfet du Finistère écrit à Aymar de Blois pour lui rappeler une conversation qu'ils avaient eue à Morlaix, au cours de laquelle celui-ci s'était engagé à coopérer au travail demandé par le Gouvernement pour la recherche des antiquités de France. Il sera plus tard (1837) désigné pour être correspondant du Ministre de l'Education « pour les travaux relatifs à l'histoire de France ».

Lorsque la Société des Antiquaires de Caen se propose d'étendre à la Bretagne les travaux d'inventaire des trésors architecturaux qu'elle avait déjà réalisé en Normandie sous l'impulsion de son Président, M. de Caumont, Aymar participe avec ardeur à ces travaux qui enrichissent le « Bulletin Monumental » publié par la Société pour la Conservation et la Description des Monuments Nationaux en 1836. Il participe de même à la mise à jour du dictionnaire d'Ogée et il publie une notice historique sur Morlaix.

Toujours dans le domaine architectural, il est à l'origine de la restauration de la chapelle absidiale de la cathédrale de Quimper. Celle de l'ensemble de l'édifice sera confiée à Monsieur Bigot, nommé architecte du diocèse en 1837.

Extrait d'archives de l'évêché :

*Avant la nomination de M. Bigot par le Ministre des Cultes, la cathédrale de la Cornouaille était livrée aux mains du corps des Ponts et Chaussées suite à une décision préfectorale du début du 1<sup>er</sup> Empire. En 1835, M. de Préville était ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées à Quimper. (...)*

*Cette année, une tendance de retour à l'art ogival se fit sentir à Quimper. M. de Blois, de Morlaix, qui avait de la famille<sup>24</sup> dans la cité épiscopale, émit l'idée près le chapitre de restaurer la chapelle absidiale Notre Dame, laquelle avait subi des modifications dans le goût du 17<sup>ème</sup> siècle. Tout à l'ouvrage d'un doute de M. de Beaumont qu'a été dû ce mouvement qui déjà était fort senti à Nantes depuis quelques années dans un grand élan (sic) M. le Vénérable de Blois de Morlaix, ancien Capitaine de Vaisseau, homme d'études, doyen des archéologues et vénéré de tous fut désigné par la fabrique pour diriger les travaux nouveaux prévus dans cette chapelle.*

Ajoutons que la restauration ultérieure des vitraux de la cathédrale s'est largement inspirée des travaux que l'Abbé de Boisbilly avait menés lorsqu'il était membre du chapitre. Une grande partie en a été perdue, mais Aymar avait hérité d'un document connu sous le nom de « Registre de Boisbilly » qu'il fit remettre par son fils Louis le 5 septembre 1842 à Mgr Gravereau, évêque de Quimper après y avoir porté ses propres observations.<sup>25</sup>

La lettre qui accompagne cet envoi permet de comprendre la nature des liens unissant l'oncle et le neveu. Celui-ci, avant son mariage et quelques fois après, profitait de tous ses temps libres pour parcourir la Bretagne avec son oncle, à la recherche de tout ce qui pouvait concerner l'histoire de la province. Aymar fut ainsi formé par le meilleur des maîtres aux

<sup>24</sup> Son frère habite le manoir de Poulguinan à Quimper

<sup>25</sup> Archives diocésaines de Quimper

études du passé de la Bretagne, tant pour son histoire que pour ses traditions et ses monuments. La numismatique étant également une source de connaissances historiques, Aymar n'a pas manqué de s'y intéresser. Il a constitué une importante collection de monnaies anciennes, aujourd'hui dispersée et entretenu sur ce sujet une correspondance suivie avec un anglais, Mr. G Ainsworth, membre de nombreuses académies en France et en Grande Bretagne. A titre anecdotique, ses papiers contiennent le brouillon de l'expertise d'une pièce de monnaie romaine trouvée dans le pays<sup>26</sup>.

Diverses notes conservées dans ses archives illustrent l'étendue des connaissances d'Aymar. A côté d'études sur les évêques de Cornouailles, on y trouve par exemple une brève étude sur les populations « Indoux » et leurs divisions en castes, bien qu'il n'ait jamais été en Inde. Et aussi la situation de la ligne de variation nulle du compas dans l'Océan Indien!

La réputation d'Aymar, qui s'étend alors bien au-delà de la Bretagne, n'est pas limitée au savant, car c'est l'homme célèbre pour ses qualités de coeur qui est nommé le 7 juillet 1840 membre titulaire de l'Institut d'Afrique fondé dans le but d'améliorer le sort de « la race africaine », honneur auquel il renonça, ne s'estimant pas compétent dans les affaires de ce continent<sup>27</sup>. Enfin, en 1845, Aymar fut nommé président d'honneur de la Société Archéologique du Finistère et membre de l'Institut des Provinces de France.

Aymar et Angélique vécurent assez longtemps pour pouvoir célébrer le soixantième anniversaire de leur mariage. Durant ces longues années de vie commune, ils connurent la grande joie de donner naissance à de nombreux enfants dont ils ont eu lieu d'être fiers, mais aussi la tristesse de perdre leur fils Théodore, le marin, et trois filles.

Aymar de Blois a conservé jusqu'à son dernier jour la clarté d'esprit qui avait tant marqué ses contemporains et la foi qui l'avait guidé tout au long de sa vie. Il allait avoir 92 ans quand il s'est éteint sous les yeux des siens, au Grand Launay le 7 Septembre 1852.

### Gérard de Blois de la Calande



**Le Grand Launay**

*NDLR : Lire aussi dans **ARMEN no 138** l'intéressant article d' Alain Tanguy sur **Aymar de Blois***

---

<sup>26</sup> Archives familiales

<sup>27</sup> Id.

## ***L'émigration bretonne à Jersey sous la Révolution***

***Nos familles ont toutes souffert de cette révolution : exécutions sommaires, pendaisons, guillotine entraînant une importante émigration vers la Grande-Bretagne dont l'île de Jersey devint la plaque tournante : cette période commence en 1789 et ne se termine qu'en 1813 du fait de mariages, baptêmes ou enterrements d'émigrés, ce qui fut naturellement une conséquence de l'émigration.***

Il est difficile d'imaginer que la petite Ile de Jersey (à peine plus étendue que notre Belle-Ile) dont la population était de l'ordre de 15.000 habitants vit arriver en quelques mois l'équivalent de plus du tiers de sa population et naturellement il ne s'agissait pas comme aujourd'hui d'un afflux de riches touristes : imaginons vingt millions de nouveaux émigrés en France sur une période de 2 ans !

Certains étaient totalement démunis et arrivaient avec femme et enfants sur des bateaux de fortune comme actuellement les *boat people* d'Asie et cela devint encore plus dramatique pour ceux qui avaient survécu au désastre de Quiberon.

Bien sûr la population de Jersey parlait alors à 90 % un patois normand, le *jerriais*, auquel il était assez facile de s'adapter pour tous les familiers des patois de *langue d'oïl* parlés alors par la majorité des locuteurs du nord de la France y compris en Bretagne de l'Est, mais à côté de ce petit avantage il y eut un important problème religieux, car il ne faut pas oublier que Jersey était passé au protestantisme et qu'à cette époque les papistes étaient pour les protestants des ennemis jurés.

Puis il y eut des tolérances pour des célébrations privées dans des maisons particulières, puis la possibilité d'aménager des chapelles, et c'est ainsi que petit à petit le culte catholique fut toléré, à défaut d'une quelconque reconnaissance officielle : ainsi jusqu'à la période de l'après seconde guerre mondiale, un membre des Etats de Jersey (sénateur, député ou connétable) ne pouvait être catholique.

Les premières vraies églises catholiques ne furent en effet construites qu'après l'arrivée massive des religieux et religieuses expulsés il y a cent ans par le gouvernement français : cette importante période vaudrait à elle seule de très longs développements car il y a trente ans existaient encore une dizaine de congrégations catholiques à Jersey, d'enseignement, hospitalières ou contemplatives comme les religieuses carmélites.

*Les congrégations qui sont arrivées à cette époque ont encore la direction des écoles les mieux considérées de l'île (ces écoles sont actuellement largement subventionnées par les Etats) dont la congrégation des Frères de Ecoles Chrétiennes et celle de Saint-Méen pour les religieuses : en 1996 les élèves de ces écoles ont décroché presque dix des premières places de toute l'Angleterre.*

Revenons à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle : une aide particulière très inattendue vint soulager quelques misères, celle des nombreux descendants de Huguenots qui avaient fait souche à Jersey. Aujourd'hui encore il existe plusieurs familles huguenotes et je cite en particulier un Jurat éminent, John de Veulle, fils de l'ancien député et Président du IDC Philippe de Veulle.

Rappelons également que le peuple était en général très anti-français du fait des multiples essais de conquête de Jersey par la France après la disparition du Duché de Normandie. Je ne mentionnerais que ce qui apparaît encore fréquemment dans la mémoire collective des Jersiais : le siège du château de Montorgueil en 1373 par du Guesclin et surtout l'attaque de 1781 par le baron de Rullecourt soutenu financièrement par le Roi de France : cette attaque

est toujours commémorée tous les ans (première semaine de Janvier) en grande pompe avec discours et services religieux, costumes d'époque et longs articles dans la presse.

Enfin cet afflux soudain de nouvelles bouches à nourrir fut considéré comme une catastrophe dans un pays qui connaissait régulièrement des famines et des disettes.

Il y eut plusieurs catégories sociales d'émigrés, mais dans chaque catégorie les problèmes se posèrent quasiment de la même façon. La différence vint du fait que certains émigrés recevaient une solde tandis que d'autres avaient tout perdu en s'enfuyant et ne possédaient plus rien pour les aider à survivre, si ce n'est en vendant quelques bijoux de famille à bas prix.

- Le **Clergé** à son arrivée n'eut pas plus de possibilités de célébrer le culte que sous le régime révolutionnaire car toute célébration d'un office catholique, d'un baptême, d'un mariage ou d'un enterrement était considéré comme un crime (toutefois dans le sens anglais du terme). Officiellement les ecclésiastiques répertoriés, qui furent réfugiés à Jersey à cette époque, ou seulement y passèrent, sont de l'ordre de 4.000 dont environ les deux tiers originaires des évêchés de Bretagne. Plusieurs prélats catholiques romains se trouvaient au nombre des émigrés à Jersey et certains d'entre eux ont continué à administrer leurs diocèses en envoyant clandestinement leurs instructions à leur clergé et aux fidèles.

- Le **Tiers-Etat**, très nombreux, est représenté essentiellement par des combattants en transit ou par ceux qui avaient décidé d'accompagner en exil les familles qu'ils servaient. Ils représentent sans doute le plus fort contingent inscrit sur les registres de l'île du fait de mariages ou de baptêmes ainsi celui d'un registre de mariage d'un certain Guillaume Le Bricquer, domestique, avec une Marie-Jeanne Marty du diocèse de Saint-Malo. Ce mariage comme beaucoup d'autres à Jersey pendant cette période troublées a pour caractéristique très exceptionnelle d'avoir eu pour témoins, signataires des registres, des représentants de quelques grands noms de Bretagne : le Chevalier de Bédée, du Seigneur de Roznyniven, de Messire du Bouetiez, de Reine de la Monneraye, du Chevalier de Kerné et du Lieutenant de Kerouartz.

- L'ordre de la **Noblesse** est celui qui toutes proportions gardées a souffert le plus de la période révolutionnaire (et même ensuite de la période napoléonienne car l'émigration a perduré pendant l'Empire). Il serait trop long de parler des émigrés qui ne furent que de passage à Jersey, ou aussi des espions et agents de tous bords, de ceux qui firent partie de l'expédition de Granville et enfin de tous les passages dus à l'intervention très controversée du Comte de Puisaye dans le désastreux débarquement de Quiberon. Dans la liste suivante des vieilles familles bretonnes qui ont eu alors des représentants à Jersey sont cités par ordre alphabétique environ 20 % des noms qui à Jersey ont marqué l'histoire de cette période soit parce qu'ils s'y sont mariés soit parce qu'ils reposent dans les cimetières de nos douze paroisses soit enfin parce qu'ils ont participé à des actions contre le régime révolutionnaire :

***Alleno de Saint-Allouarn, Auffray, Bahuno du Liscoet, Bédée, Boispéan, Catuélan, La Boessière, Le Borgne de Keruzoret, La Bourdonnaye, de la Caunelaye, de Cacqueray, Caradeuc, des Cognietz, Coatlogon, Cornulier, Derval, Le Douarain de Trevelec, du Dresnay, l'Estourbillon, Eveno, Kerdaniel, Kergozou, Kersalio, de la Fruglaye, Lansalut, Kerversault, Keranflec'h, Menorval, Goyon, de la Haye, de Kergoet, Kerangal, Keremar, Kerhoent, Kermel, Kerouallan, Kerpezdron, Kersauson, Louaisel, de la Moussaye, le Nepvou, de Lourmel, de la Noue, Parscau, Pontfily, Quelen, Robien, Rosnyvinen, Saint-Gilles, Saint-Meloir, Saint-Pierre, Le Moyne de Talhouet, Tregoet, Vaucouleurs.***

**Per Le Moine**

*NDLR : l'article suivant de Jean de Saint-Houardon nous précise que les gentilhommes bretons représentaient les deux tiers de l'effectif des nobles émigrés à Jersey ...*

# ***La noblesse de Bretagne sous l'Ancien Régime :*** ***LES TEMPS TRAVERSESES***

## **La réforme et la guerre de la Ligue**

### ***La noblesse, la Réforme et la Contre-Réforme***

Si le protestantisme perça en Haute-Bretagne, il n'eut jamais de succès populaire en Bretagne et ne pénétra qu'exceptionnellement la zone bretonnante, la Basse-Bretagne. Ce fut essentiellement l'affaire de grands seigneurs. Seule, la haute noblesse se laissa gagner par les idées de la Réforme. François d'Andelot de Coligny, frère de l'Amiral de Coligny, en épousant Claude de Rieux, devint seigneur de La Roche-Bernard. Avec un pied sûr en Bretagne, il fut un des vecteurs de la conversion. C'est lui qui introduisit la religion réformée à Nantes en 1559. Ambitieux, tant pour la réforme comme pour lui-même (il n'est pas impossible qu'il visait avec d'autres « Grands protestants », les biens immenses de l'Eglise catholique en Bretagne), il introduisit en Bretagne des prêches qui portèrent leurs fruits et les idées nouvelles prirent pied dans le sud de la Bretagne, influencée ou inspirée par la conversion de l'héritière des Rohan. C'est vers 1560 que la chapelle du château de Pontivy qui était aux Rohan, fut transformée en temple par Ysabeau de Navarre, veuve de René de Rohan. En 1565, la Bretagne comptait vingt-sept églises réformées dans les villes de Nantes, Rennes, Pontivy et Josselin et jusqu'à Pont-l'Abbé en Cornouaille du sud, où on vit même la suspension du culte catholique pendant quelques temps. On impute cette pénétration à la famille des Quelenec « maîtresse des lieux » acquise à la Réforme. Il convient d'ailleurs d'observer que Charles du Quelenec, seigneur de Pont-L'Abbé, fut le seul Breton (connu) victime de la Saint-Barthélémy, le 24 août 1572.

### ***La Ligue***

La rébellion de la Ligue (1589-1598) est la crise la plus grave que la monarchie d'Ancien Régime ait eu à affronter et la Bretagne y participa intensément. Elle fut pour cela entraînée par le duc de Mercoeur, alors gouverneur de la province et prétendant au duché. La condamnation par une bonne partie de la noblesse bretonne, très attachée au catholicisme, de l'assassinat des Guise sur l'ordre de Henri III en décembre 1588, et le refus par elle d'un roi protestant, gonflèrent l'insurrection qui ne s'acheva qu'après l'édit de tolérance d'avril 1598, près de cinq ans après l'abjuration d'Henri IV. Cette période fut particulièrement violente et les exactions furent nombreuses. Ce fut une période de destructions massives pendant laquelle la Bretagne perdit une part de son patrimoine architectural. Mercoeur entraîna à sa suite presque toutes les villes et fit de Nantes, passée à la Ligue en 1576-77, sa capitale. Les Etats se partagèrent entre ceux de la Ligue et ceux de Rennes. Ainsi, Mercoeur adressa une lettre de convocation à toutes les villes de son parti et l'ouverture des Etats se fit en mars 1791, les évêques de Quimper et de Léon en assurant la Présidence, alors que trois mois plus tôt, les Etats de Bretagne s'ouvraient à Rennes, sans aucun évêque et seulement quarante représentants de la noblesse, le tiers-état étant représenté par des délégués des villes fidèles au Roi : Rennes, Vitré, Tréguier, Saint-Brieuc, Quintin, Moncontour et Malestroit. Il y eut en Bretagne deux gouverneurs, deux parlements, deux capitales. Le duc de Mercoeur refusant de reconnaître Henri IV, même après sa conversion, chercha un soutien auprès de l'Espagne. Le maréchal d'Aumont, commandant des troupes royales, s'empara de Morlaix, puis du fort espagnol de Roscanvel, et Mercoeur finit par se soumettre. Le Léon acquis à la Ligue, sauf exceptions, en garda longtemps les stigmates. De Saint-Sauveur, dans son Histoire de Bretagne (Tome II, page 60) illustre bien ce que fut cette guerre civile en se rapportant au siège du château de Kerouzéré près Saint-Pol, dont on garde la mémoire et dont le

possesseur, le sieur de Coëtinisan, était acquis à la cause royale. Le siège fut mené par les Ligueurs locaux comme François de Carné de Rosampoul, de Kerven et de Coatredrez, de seigneurs cornouaillais comme le marquis de Mezle, Gabriel de Goulaine et son frère, Jean du Faouët, accompagnés de paysans. Ces derniers, déchaînés, répondaient aux pillages avec une rage meurtrière que ne surent endiguer les gentilshommes ligueurs pour respecter les lois de la guerre, et ils se retournèrent contre eux, qui voulaient les faire respecter. La Bretagne sortira ruinée de cette épreuve, une bonne partie de sa noblesse aussi.

### **L'acte d'Union ou la conspiration de Pontcallec**

En 1718, une soixantaine de gentilshommes, se fondant sur la violation des clauses du traité de 1532 par le gouvernement royal, signèrent un acte par lequel ils s'engageaient à maintenir les privilèges de la Bretagne et à délivrer la patrie du « joug de la tyrannie des gens d'affaire ». Ils adossèrent leur engagement à la détermination des ennemis du régent qui complotaient de le renverser, pour le remplacer par Philippe V, roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV, alors en guerre avec la France. Leur action fut plus velléitaire qu'effective, mais dans un contexte de troubles qui avaient éclaté un peu partout en Bretagne, qui conduisait à la tentation de la répression par l'autorité royale, le complot fut éventé. Et le colonel de Mianne, lieutenant du château de Nantes, où il fut décidé de les juger plutôt qu'à Rennes où ils auraient trouvé des sympathies, fit arrêter les conjurés. Parmi les chefs d'accusation, figurait celui d'intelligence avec une puissance étrangère, qui est crime d'Etat. La justice fut expéditive, sans séances publiques, sans défenseurs, sans débats contradictoires. L'arrêt rendu le 26 mars 1720 condamna Clément Chrysogone de Guer-Malestrois, marquis de Pontcallec (21 ans) et ses coéquipiers arrêtés (ou rendus) avec lui, Montlouis, Le Moyne de Talhouët, du Couëdic, au motif qu'ils étaient coupables de lèse-majesté et de félonie, « pour réparation desquels la Chambre les a condamné d'avoir la teste tranchée sur un échafaud, qui sera à cet effet dressé dans la place publique de cette ville de Nantes ». Il condamnait aussi par contumace, à la même peine en effigie, dix-sept autres conjurés, dont : Talhouët de Bonamour, de Lambilly, Hervieu de Mellac, du Couëssin de la Berraye, de Talhouët-Boishorant, de Trévellec du Bourgneuf, Coquart de Rosconan, le comte de Rohan-Pouldu, l'abbé du Groesquer, de la Houssaye, de la Bouëxière de Kerpesdron, le chevalier de Lantivy du Groscro, le Gouvello de Kéranrec et de Villeglé. Lambilly fut déchu de sa charge de conseiller au parlement. Les fiefs des conjurés furent réunis aux biens de la couronne, les autres biens confisqués et il fut ordonné que « toutes les marques de seigneuries et d'honneur qui sont dans leurs maisons et châteaux seront démolies, abattues et effacées, les fossés des maisons et châteaux comblés, les arbres de hautes futaies et de décoration coupés à la hauteur de neuf pieds de haut ». Malgré une démarche des évêques bretons en faveur des inculpés auprès du Régent pour lui implorer la grâce, le jugement fut exécuté le 4 mai 1720. Le jugement de cette affaire et le supplice barbare des conjurés entraînèrent un mouvement d'indignation générale en Bretagne. Les poursuites des conjurés absents seront abandonnées plus tard.

### **La résistance de la Noblesse parlementaire**

Le héros de la résistance emblématique du Parlement de Bretagne face aux tentatives du pouvoir royal de limiter et de réduire ses prérogatives, se présente au XVIIIe siècle sous la personne de Caradeuc de la Chalotais, ancien avocat général, ambitieux, juriste reconnu, doté d'une belle éloquence et de mordant, devenu procureur général en 1752. Celui-ci fut l'âme de la résistance au pouvoir royal incarné par le gouverneur d'Aiguillon, en recherche de prélèvements divers sur la Province pour renflouer un Trésor toujours en difficulté. Réprimandé par Louis XV, qui lui intime de se conduire avec plus de modération, Caradeuc de La Chalotais (1701-1785) sera soutenu par les parlementaires. Cet affrontement dura de 1756 à 1771, il se durcira dès 1761, à propos de l'affaire du père la Valette, qui posa la question de la suppression de l'ordre des Jésuites. La Chalotais fit campagne pour la suppression de l'ordre quand le duc d'Aiguillon, gouverneur de la Province, le soutint. A force d'être bravé, Louis XV fit arrêter la Chalotais et son fils, pour les faire conduire au château du Taureau dans la baie de Morlaix et y être internés, avant d'être jugés et exilés à Saintes. Mis

entre parenthèses après sa démission, le parlement fut rappelé après la démission du duc d'Aiguillon, en août 1768, quand les La Chalotais ne furent libérés qu'en août 1774. Les parties opposées se sont épuisées dans ce conflit, et en définitive, l'une et l'autre, discréditées pendant cette période. De fait, les parlementaires bretons n'ont pas été neutres dans la ruine de l'Ancien Régime. Comme les luttes les plus acharnées trouvent une part de leurs raisons dans l'animosité personnelle et réciproque de leurs leaders, nous noterons que le duc d'Aiguillon s'efforça d'empêcher La Chalotais d'assurer à son fils, comme incapable, la survivance de sa charge ...

### **La fin de la Constitution et des institutions bretonnes :**

On entendit comme « Constitution bretonne » l'état des droits et privilèges découlant du contrat fixé par le pacte d'Union de 1532, qui s'est maintenu sur plus de deux cents ans par la pratique assez scrupuleusement respectée de la convocation des Etats de Bretagne par le Roi tous les deux ans. A la veille de la Révolution, cette Constitution commença à être déniée lorsque le gouvernement royal décida que les Etats de la province ne seraient plus convoqués et que les trois ordres délégueraient séparément aux Etats généraux du royaume, comme si celle-ci n'existait pas, alors qu'elle faisait de la Bretagne une province alliée, mais non absorbée. Cette Constitution fut alors défendue par la noblesse de Bretagne avec courage mais avec peu de sens politique. Celle-ci comprit trop tard qu'il fallait séparer ses privilèges et ceux que l'on présenterait aujourd'hui comme des droits internationaux de leur nation, ces derniers pouvant être défendus comme étant des droits imprescriptibles, contrairement aux leurs. Absente aux Etats-Généraux qui ne s'étaient pas tenus depuis 1614, comme le fut le Haut clergé, de sa propre volonté pour ne pas faire entorse aux principes qu'elle défendait, au motif que ceux-ci n'avaient pas été convoqués par le Roi selon les usages qui voulaient que les Etats de Bretagne désignent les députés qui devaient y participer comme représentants non pas d'un ordre, mais de la nation bretonne, elle ne put faire valoir les vœux exprimés dans tous les cahiers de doléances des paroisses bretonnes. Or, ceux-ci visaient le maintien, malgré tout, des franchises du duché et pays de Bretagne, moyennant quelques modifications éventuelles.

Un décret du 11 août 1789 abolissait les privilèges et le 23 novembre 1789 la constituante déclara la suspension indéfinie de tous les parlements du Royaume. Cette dernière mesure fut notifiée expressément par le Roi à l'adresse du Parlement de Bretagne. La chambre des Vacations, seule en charge de faire respecter la coutume de Bretagne à ce moment de l'année, refusa d'enregistrer le décret. Cette attitude stigmatisa l'Assemblée Constituante, qui somma les magistrats de comparaître à la barre pour répondre de leur conduite. C'est le président de la Houssaye, qui s'y employa lors de la séance du 9 janvier 1790, déclarant avec autorité que sa compagnie déniait à une assemblée « dans laquelle la Bretagne n'avait qu'une représentation irrégulière et incomplète » le droit d'anéantir une juridiction dont le maintien avait été formellement stipulé par une convention internationale, soulignant que « Nos franchises sont des droits et non pas des privilèges, les Nations seules ont des Droits ». Ce discours engendra la colère dans les rangs. Parmi les réactions vives, celle de Le Chapelier se hissa au dessus du lot. Il adressa de vives remontrances à la noblesse bretonne. Est-il utile de préciser ici que celui-ci, ancien membre du parlement, s'était employé avec pugnacité à s'y faire agréger en son temps ? Quant à Mirabeau, il tempêta contre « ces pygmées qui osaient opposer des privilèges unanimement répudiés au cours victorieux des siècles ». Le comte de Botharel, procureur-général-syndic des Etats de Bretagne depuis 1786 s'emploiera à faire un inventaire de protestations à l'adresse du Roi et du public, qu'il signera le 13 février 1790, et qui est plus un acte de fidélité à ses engagements exprimés sous la foi du serment lors de sa prise de fonction, qu'un acte dirigé, compte tenu de la situation. Emigré à Londres et soutien de l'action des Princes dont il regrettait le manque d'intérêt pour les libertés bretonnes, il y rédigea une ultime protestation qui n'eut aucun écho.

## **La noblesse bretonne, l'émigration et la Terreur :**

La période la plus douloureuse pour la noblesse bretonne fut, sans conteste, celle de la Révolution. Elle commença par les émeutes sanglantes qui se déroulèrent les 26 et 27 janvier 1789 à Rennes (journées baptisées journées « des bricoles » et « des cordeliers »), marquées par les premiers affrontements entre nobles et membres du Tiers-Etat. Des bagarres opposèrent les jeunes gentilshommes criant : « Vive la Bretagne ! » aux étudiants en droit de Rennes et de Nantes partisans de réformes, dont le leader fut le futur général Moreau, nommé « prévôt des étudiants en droits » (Jean-Victor Moreau, né à Morlaix en 1763, inscrit à l'école de droit de Rennes en 1781, peu enclin aux études de droit qui paraissaient ne pas lui convenir, bachelier en droit en 1787, avocat en 1790), qui avait déjà participé aux premières émeutes rennaises en mai 1788. S'en suivit la mise en cause des privilèges, puis quelques mois plus tard, leur abolition. Mais pour la noblesse, cette période s'inscrit surtout sur fond de terreur, d'atteintes aux biens et aux vies de ses ressortissants. En fait, elle recouvre les vagues d'émigration qui s'inscrivirent entre 1798 et 1800. Ainsi, dès le 17 juillet 1789, les grands seigneurs de la cour, dont des membres de la grande noblesse bretonne, les plus hostiles à la Révolution, suivirent le comte d'Artois, frère de Louis XVI et futur Charles X. Les journées insurrectionnelles d'octobre 1789, qui virent l'incendie de châteaux et le meurtre de nombreux gentilshommes, provoquèrent une deuxième vague de départs, mais c'est la fuite avortée de Louis XVI, arrêté à Varennes, qui va donner la part prépondérante de son amplitude au phénomène d'émigration. La plupart des officiers et hauts fonctionnaires abandonnèrent leurs fonctions, désarmant de fait l'encadrement des forces et des fonctions de l'Etat dans un contexte de transition et de réformes structurelles, car l'on peut dire que la fonction générique de la noblesse couvrait en quelque sorte celle de la fonction publique d'aujourd'hui. A la lecture de l'histoire des familles nobles de Bretagne, on observe bien ce mouvement de fond de 1791 : c'est cette année là que l'on voit leurs ressortissants émigrer, surtout en Angleterre, pays le plus proche. L'insurrection parisienne d'août 1792 et l'abolition de la monarchie, plus tard, le régime de la Terreur, achevèrent le phénomène avec, de plus, l'incidence de la Constitution civile du clergé, qui bannissait les prêtres, les obligeant à fuir. Enfin, la loi du 28 mars 1793, rendant suspecte la famille des émigrés, continua à exercer une pression sur les départs.

On estime aujourd'hui, après des études historiques sur le sujet, que le nombre total des émigrés avoisinait 160 000 personnes, soit 0,6 % de la population française de l'époque. La noblesse représentait 16,8 % de l'ensemble, contre 25,2 % pour le clergé et 51 % pour le tiers-Etat. Notons qu'à la Révolution, la noblesse française comptait quelques 400 000 membres, contre 115 000 pour le clergé et 25,5 millions pour le Tiers. L'émigration était plus importante dans certaines régions adossées au périmètre national, surtout en Bretagne et en Normandie où le pourcentage de nobles était nettement plus important que dans les autres provinces, mais aussi le Nord, l'Alsace et la Provence, régions qui optèrent respectivement et naturellement vers l'Angleterre, la région Rhénane et la Savoie.

Jersey regroupa une bonne partie des émigrés bretons, qui y vinrent directement pour des raisons de proximité dès 1791 et indirectement pour ceux qui, transfuges de l'Armée de Condé, vinrent quand il fut fait appel à des recrues d'Allemagne pour renforcer les rangs de l'île en 1794. Ceux-ci furent mobilisés avec des ressortissants d'autres provinces, pour la plus grande part des Normands, en vue d'actions militaires et d'un débarquement en Bretagne. Le marquis du Dresnay, maréchal de camp, émigré en 1791, en avait tenu le commandement, jusqu'à ce qu'il prit la conduite d'un régiment à la solde de l'Angleterre à Romsey, près de Southampton. Il fut alors décidé de scinder le commandement de Jersey en deux : Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot, émigré sous le titre de prince de Léon, prit le commandement d'un des deux corps de l'île, celui des gentilshommes bretons, qui représentaient les deux tiers de l'effectif de Jersey. Le second, composé des émigrés des autres provinces, se plaça sous les ordres du comte du Trésor, gentilhomme normand. Ces deux contingents ne vivaient pas dans la plus grande harmonie : les hommes de du Trésor se plaignaient que les Bretons se trouvaient très au-dessus d'eux et qu'ils les moquaient, et les

officiers normands se plaignaient que leurs homologues bretons ne parlaient que de leurs grands seigneurs de Bretagne, de leurs privilèges, de ce qu'ils pouvaient, de ce qu'ils étaient sous les anciens ducs, rappelant à l'envi qu'ils n'avaient point été acquis par la France. Ainsi, même dans cette situation, qui aurait dû être fédératrice, les nobles de Bretagne affichaient leur différence avec morgue.

La première loi contre les émigrés fut votée le 8 avril 1792. Elle visait la confiscation des biens, dès lors que leurs propriétaires exilés n'étaient pas de retour dans un délai fixé à un mois. Dès le mois de septembre qui suivit, les biens concernés furent confisqués et vendus comme biens nationaux. Le processus de confiscation et de vente des biens nationaux s'accéléra en l'an IV en raison des besoins financiers du jeune état révolutionnaire. Certains manoirs, châteaux ou domaines retrouvèrent plus tard leurs anciens propriétaires, lorsqu'ils furent transitoirement acquis par des alliés restés au pays ou par des prête-nom. Des familles perdirent à jamais leurs biens et ruinés, ne revinrent pas en France la paix retrouvée, ce fut le cas, par exemple, de descendants du marquis de la Chalotais qui se réfugia et demeura en Caroline du sud.

Plus tard, à la recherche d'apaisements et d'une amorce de réconciliation nationale, le gouvernement thermidorien, par décret du 30 pluviôse an IV, agréait la radiation de la liste des émigrés pour ceux qui souhaitaient mettre fin à leur exil. Ceux qui misaient sur cette mesure furent vite découragés par le zèle et la rigueur avec lesquels le directoire appliqua les lois de la Convention qui postulaient que l'émigration était un crime puni de mort, surtout dès lors que l'émigré était fait prisonnier les armes à la main. Les derniers émigrés de retour avec le Roi lors de la Restauration furent partiellement indemnisés sous le règne de Charles X, qui rêvait de restaurer l'ordre ancien.

C'est Bonaparte qui permit le retour massif des émigrés en leur accordant une amnistie générale (Senatus Consulte du 26 avril 1802). Il intégra en premier lieu les ex-nobles formés et expérimentés dans l'armée et l'administration où il en avait grand besoin. On vit alors des ressortissants de vieilles familles bretonnes ayant servi l'Ancien Régime, donc en d'autres temps et d'autres fonctions, recevoir les honneurs de l'Empereur, nominations et distinctions militaires, titres et rentes à l'instar de certains hauts fonctionnaires, de ministres et de maires. L'Empereur ordonna aussi un effort particulier pour que des membres des lignages parlementaires entrent dans la magistrature lors de la réorganisation des Cours d'Appel régionales, en 1811. Bon nombre de barons d'Empire sont issus de la vieille noblesse de l'Ancien Régime et ceci s'observe au sein de la noblesse bretonne. En effet, l'Empereur, qui créa sa propre noblesse, renonça rapidement à exclure de son aristocratie les membres de l'ancienne noblesse, mesurant l'énorme maladresse que recouvrait la privation pour son trône de l'éclat des grands noms de l'ancienne France, surtout quand il fut sur le point d'épouser la petite nièce autrichienne de Louis XVI. Sa politique nobiliaire connaîtra alors un revirement significatif à partir de 1810 et il agrégea une partie de l'ancienne noblesse abolie par la Révolution à la nouvelle, ce qui lui apporta une caution non négligeable pour la crédibiliser, surtout aux yeux des cours étrangères. Et s'il voulut n'intégrer que des familles fortunées dans un premier temps par souci de lustre, il accepta ensuite d'honorer des familles désargentées, qui portaient un nom attaché à l'histoire de France. Aussi, put-il déclarer: « Ces noms appartiennent à la France, à l'Histoire. Je suis le tuteur de leur gloire, je ne les laisserai pas périr »...

La noblesse de Bretagne conserve de cette époque deux grandes cicatrices, l'expatriation pour fuir les exécutions expéditives au motif de la naissance et le massacre de ses émigrés lors de la descente de Quiberon. Jean-Baptiste Carrier (1756-1794), député montagnard à la Convention en 1792, qui fut envoyé en mission en Normandie puis en Bretagne, organisa à Nantes d'effroyables massacres, faisant fusiller ou noyer dans la Loire tous les suspects des prisons. Il est inutile de préciser que des membres de la noblesse figurèrent parmi les milliers de victimes de ce massacre. Quant au débarquement de Quiberon en juin 1795, décidé conjointement par les Anglais et de Puisaye, représentant d'une partie des émigrés qui se vantait de disposer en Bretagne de 40 000 hommes, il se fit dans la plus grande confusion. Il en

résulta, lors des confrontations armées, des pertes innombrables tant sur le littoral qu'à l'intérieur des terres où les effectifs de Cadoudal et de Tinténiac freinaient la progression des Bleus. Parmi ces pertes, on dut déplorer la mort de l'ardent chevalier de Tinténiac. S'en suivit le massacre des prisonniers, nobles pour la plupart, condamnés comme émigrés pris les armes à la main, et fusillés à Vannes et à Auray. Bon nombre de familles nobles de souche bretonne se sont alors éteintes avec ces suppliciés (sur 6 262 personnes arrêtées à Quiberon, 748 seront fusillées).

Des nobles passèrent à la Révolution ou restèrent neutres, pour autant que l'époque rende possible pareille posture, leurs origines les maintenant toutefois comme suspects potentiels, et seuls les militaires à la défense « de la patrie », écartés des lieux d'échanges politiques, réussirent pour partie à traverser indemnes cette période terrible.

On ne peut clore ce registre, sans rappeler que le corps de la noblesse bretonne refusa de siéger aux Etats Généraux, ce qui pour des historiens apparaît comme une erreur voire une faute, quand des nobles bretons siégèrent sur les bancs du Tiers, tel Pelage de Coniac qui, signataire en 1788 de la protestation de la noblesse de Bretagne contre la convocation des Etats Généraux, présidera le Tiers aux dits Etats Généraux !

### **La Chouannerie en Bretagne :**

L'on ne peut évoquer la Révolution sans évoquer les mouvements contre-révolutionnaires en Bretagne et plus largement dans l'Ouest de la France, donc sans parler de la Chouannerie qui se développa au nord de la Loire, parallèlement au soulèvement vendéen. La chouannerie doit son nom à Jean Cottureau et ses frères, chefs de l'insurrection du Maine, ainsi qu'à leurs condisciples qui furent surnommés « chouans » en raison de leur cri de ralliement imitant celui du chat-huant. Le Premier mouvement de résistance au nouvel ordre social fut initié par le marquis de la Roüerie, héros de l'Indépendance américaine, fondateur de la « Constitution bretonne » visant à recouvrer les droits originels de la Bretagne et la restauration de la monarchie. Celui-ci comptait lever un effectif de 10 000 insurgés, mais victime d'une trahison et perdant la vie en janvier 1793, il ne put mettre en œuvre son action. Des révoltes éclatèrent néanmoins très peu de temps après, en mars 1793. Elles furent provoquées par la multiplication des réquisitions qui dépouillèrent la paysannerie (prélèvements de grain, fourrage, bétail) et la levée de 300 000 hommes âgés de 18 à 25 ans, en application du décret du 24 février. Convoqués pour le tirage au sort des jeunes gens de chaque commune, certains groupes de récalcitrants refusèrent de répondre à l'injonction. Des troubles se produisirent dans le Léon et près de Lamballe. La réaction des commissaires en charge de l'application de la mesure fut rapide et brutale, sollicitant la troupe, perquisitionnant dans les villages à la recherche de ces jeunes gens. Ce fut à tout le moins le cas dans la commune de Duault. Son maire, qui refusait de remettre les rôles des membres de la municipalité et des habitants, fut arrêté et enfermé avec vingt otages pour être conduits à Saint-Brieuc où, pour les faire réfléchir, on leur offrit le spectacle de l'exécution de quelques pauvres hères condamnés pour insoumission lors d'une insurrection à Pontrioux, quelques mois avant. Des paysans se mobilisèrent et s'armèrent. C'est ici que s'illustrera le célèbre Boishardy dont on fit un héros romantique, chef chouan breton du ressort de Bréhand, cadet gentilhomme en 1780, lieutenant au régiment d'infanterie de Royal Marine, démissionnaire en juillet 1792, devenu Général royaliste de la division des Côtes-du-Nord. Ce chef emblématique ne fut pas le seul gentilhomme à encadrer des contingents de paysans révoltés, même si les chefs chouans se recrutaient en général chez les paysans. Il fut accompagné, entre autres, des Gouyon de Keridan et Gouyon de Beaufort, ainsi que du neveu de ces derniers, Jean-François Le Nepvou de Carfort, dit le général Carfort, qui sera arrêté le 7 juillet 1804, alors qu'il chouannait de façon sporadique (leurs familles respectives sont encore représentées aujourd'hui). De façon générale, satisfaits de la suppression du « domaine congéable », les paysans bretons prirent peu part à la Chouannerie. Les groupes de Chouans, dont il ne faut toutefois pas sous estimer la force de résistance face aux contingents de la République, se trouvaient dans les régions de Fougères et de Vitré et surtout entre Pontivy et Nantes, opérant

des jonctions à l'occasion. Leur manque de coordination suscitera leur restructuration en Armée Catholique et Royale de Bretagne, œuvre du comte Joseph de Puisaye. Forte de vingt-mille hommes conduits essentiellement par Cadoudal, qui restera le principal acteur contre-révolutionnaire breton, la chouannerie soutiendra le débarquement de Quiberon mené par une escadre anglaise et de nombreux émigrés en armes. Cet événement restera dans les mémoires bretonne et vendéenne un événement douloureux, et pour certains historiens une initiative incongrue, dont les chances de succès furent minces dès le départ, sapées par l'impréparation et les chicanes de préséances entre les chefs, mais aussi par la mystification voire la duplicité de certains d'entre eux. On a pu dire, de plus, que le comte de Provence, le futur Louis XVIII, était contre cette expédition. Lors de leur soutien aux troupes débarquées, les Chouans furent défaits par les troupes de Hoche. Leur mouvement reprit avec les persécutions religieuses en 1797. La loi dite « des otages », qui visait à exercer une pression sur la famille des chouans, puis le rétablissement de la liberté religieuse participèrent à la soumission des insurgés. Cadoudal déposera les armes le 12 février 1800. Les derniers sursauts de la chouannerie se produisirent pendant les cent jours puis en 1831 et 1832, lorsque la duchesse de Berry tenta un soulèvement contre la monarchie de Juillet.

### **De la fin de l'Ancien régime à nos jours**

Le XIXe siècle a été riche en événements : le Consulat et l'Empire, les Restaurations, le second Empire et les Républiques, les soulèvements populaires hors la chouannerie sus-évoquée, les guerres. A l'instar du reste de la noblesse, la noblesse bretonne s'est montrée globalement royaliste au XIXe siècle et plutôt légitimiste. En Bretagne, comme dans le reste de la France, la noblesse occupait, en raison de sa richesse foncière, une part importante de la Chambre des députés. Celle de 1827, par exemple comptait 53 % de nobles. Avec la création de « la Chambre haute » sous la première Restauration, des chefs de famille bretons seront élevés à la dignité et au titre de pair de France. La noblesse était omniprésente dans la magistrature. Ainsi, en 1822, la Cour de Cassation comptait des nobles pour moitié. Dans la diplomatie, tous les ambassadeurs étaient nobles et il n'y avait que treize roturiers parmi les trente-sept secrétaires d'ambassade ou de légation. Quant à l'Eglise, sur quatre-vingt et un prélats, vingt-et-un seulement, nommés pour la plupart sous l'Empire, n'étaient pas nobles.

On est saisi par le nombre de démissions en 1830 d'élus et de militaires nobles et bretons, lorsque Charles X dut accepter la nomination du duc d'Orléans (Louis-Philippe), après le soulèvement populaire de juillet, bien qu'abdiquant en faveur de son petit-fils, le comte de Chambord. Ceux-là mêmes qui déplorèrent la fin du règne des Bourbons en France soutinrent ensuite le comte de Chambord, dernier représentant de la branche aînée des Bourbons et dernier prétendant légitimiste au trône sous le nom d'Henri V, qui vécut en exil après les événements de 1830. Celui-ci ne fit valoir ses droits qu'en 1870-1871, et à l'occasion de pourparlers entre légitimistes et orléanistes le trône lui fut proposé. Toutefois, son intransigeance, manifestée par les conditions qu'il opposait comme celle d'imposer le drapeau blanc, entraînera son échec.

La noblesse traditionaliste bretonne s'est aussi portée au secours de Rome et nombre de ses ressortissants ont grossi les rangs des Zouaves Pontificaux. A l'entrée du XXe siècle, fidèles à la religion catholique, nombreux furent ses membres qui se mobilisèrent autour de la question de la séparation de l'église et de l'Etat comme de celle de la promotion de l'école laïque. Nombreuses furent les familles qui soutinrent moralement et matériellement l'école libre. Ce soutien demeure encore.

Sur le plan économique, grands propriétaires terriens, attachés à l'agriculture qui ne fut jamais par le passé une activité dérogeante, les descendants de la vieille noblesse rurale bretonne tinrent dès la première Restauration un rôle prépondérant dans la vie économique locale. La suppression des privilèges et des droits féodaux, impopulaires comme les Justices seigneuriales qui y étaient rattachées, a contribué à augmenter leur audience auprès de leurs concitoyens et en premier lieu les paysans qui travaillaient sur leurs domaines. Ils investirent dans la

modernisation de l'agriculture et de son outillage, surtout dans la deuxième partie du XIXe siècle (1880 environ) avec le principe de spécialisation régionale. Mais l'initiative de cette politique revient tout d'abord au début du siècle à Louis de Lorgeril, le futur maire de Rennes, qui fonda en 1815 les « comices agricoles », dont le succès gagna toute la Bretagne et inspirera d'autres actions pour la promotion de l'agriculture. Certains participèrent à l'essor des assurances. Au moins deux familles subsistantes comptent parmi ses ascendants un fondateur de groupe d'assurance. Ce n'est pas là un hasard, car le calcul de substitution était contraire aux principes révolutionnaires et c'est à l'occasion du retour des Bourbons que céda le frein à ce type d'initiative. Sur le plan politique, au-delà des Restaurations, les héritiers de la noblesse bretonne, souvent légitimistes, s'engagèrent, s'investissant dans la vie publique : on les trouve comme maires, conseillers généraux, députés, sénateurs. Ils se montrèrent plus près des réalités régionales et locales que nationales. La noblesse et ce qui lui ressemble en apparence est d'ailleurs toujours largement représentée dans le corps législatif français, encore au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle. Ainsi, en 1857, 48 % de son effectif possédait soit un titre soit une particule. Ce phénomène national reste observable au sein des élus bretons. Les ressortissants de la noblesse bretonne sont aussi présents dans l'administration et dans les services du Trésor public. Sur le plan culturel comme de celui de l'entretien de la mémoire bretonne, on a pu compter sur des écrivains et des historiens, souvent militants régionalistes, issus de la noblesse provinciale. Ainsi, peut-on citer le vicomte de Chateaubriand porteur du romantisme breton et aristocratique, Le Gonidec pour ses travaux linguistiques, de La Villemarqué pour l'Histoire de Bretagne, de La Borderie avec son érudition et ses études sur la Bretagne, qui participa par ses conférences à promouvoir l'idée bretonne par le biais de l'Association bretonne, le marquis de l'Estourbeillon, ancien député, qui poursuivit l'action de l'Union Régionaliste Bretonne (U.R.B.) avec René de Kerviler, Mériadec de Lantivy de Trédion, Adrien de Carné, cette dernière tenant congrès et magnifiant toutes les vertus bretonnes, promouvant les contes populaires et les légendes chrétiennes, prônant l'amour de la Bretagne pour en faire un véritable culte. Pour s'en rendre compte aujourd'hui, citons Adrien de Carné, vice-président de l'U.R.B., dans sa conférence donnée lors du congrès de Perros-Guirec réuni du 31 août au 5 septembre 1921, et portant sur un hommage rendu au poète Luzel, puis à La Villemarqué pour son « Barzaz-Breiz » (recueil de chants, dont on peut dire qu'il est le bréviaire du patriotisme breton), avec le style emphatique de l'époque : « vive à jamais la Bretagne, vive sa pensée tendre et grave, sa langue adorablement pure, sa verve spirituelle, amoureuse, héroïque et littéraire ! Vive la Bretagne pour avoir été la mère, à une époque inconnue, de bardes et de trouvères d'une telle envergure ».

Enfin, au XXe siècle, les deux guerres mondiales et celles de la décolonisation auront fait payer un cher tribut aux descendants de la noblesse bretonne, très représentée dans tous les corps armés, du fait d'une solide tradition militaire. De plus, la Bretagne, région qui ne connut pas l'essor industriel, ne leur offrit longtemps que ce débouché. La deuxième partie du XXe siècle est marquée par l'exode vers les grandes villes, surtout vers la capitale, et les ressortissants de la noblesse bretonne n'y échappent pas. Les années « soixantes » font la charnière entre les temps anciens, ancrés dans la ruralité, où la noblesse de Bretagne restait influente, tant dans la vie civile que dans la vie économique, et une ère nouvelle, portée par le progrès, le désenclavement, la création de coopératives et la syndicalisation paysanne ainsi que le développement de structures universitaires. Aussi, on trouve aujourd'hui très peu de nobles bretons restés sédentaires dans leur province. Mais leur fort enracinement, les séjours d'été dans les maisons de famille au sein d'une communauté de vues et de pensée, liés par de solides traditions familiales partagées, ont poussé leurs enfants à se rencontrer et à fonder encore des alliances avec les héritiers de la vieille noblesse de Bretagne.

**Jean de Saint-Houardon**

(extrait du livre **Noblesse de Bretagne, Hier et aujourd'hui** avec l'autorisation des Editions MEMODOC)

# ***L'actuelle Reine de Bretagne ...***

*N'en déplaise à certains, il est indéniable qu'en droit le titulaire actuel du titre de Roi de Bretagne non aboli est une femme. Chacun a pu croire faussement, grâce au matraquage intellectuel de la propagande française, que le traité de 1532 (dit d' « union » de la Bretagne et de la France) résolvait la question de la succession au Trône de Bretagne désormais dévolue de façon controuvée à la France.*

**Michel Janvresse**

## **La persistance du royaume de Bretagne**

En fait le traité de 1532 et ses prolongements ne résolvent en rien la succession de façon définitive. Ils suscitent plus de questions qu'ils en résolvent :

### **1°) Peut-on fusionner le Royaume et le Duché de Bretagne ?**

Il s'agit en effet de savoir ce qu'on a prétendu unir à la France : le Royaume ou le Duché ? Lorsqu'en 845 Charles Le Chauve reconnaît Nominoé comme Roi de Bretagne, il ne lui retire pas son titre antérieur de Duc de Bretagne. Ce qui fait que les deux titres ont perduré ! Par conséquent, le titre de duc d'origine française est soumis aux lois françaises. **Le titre de Roi de Bretagne est soumis aux lois bretonnes souveraines en la matière. Les deux titres sont distincts.**

### **2°) Que visait le traité de 1532 ?**

S'agissait-il du transfert du titre de duc ou de roi ? A mon sens, il ne pouvait s'agir que de celui de duc. En effet contrairement à la Navarre, les Rois de France n'ont jamais porté le titre de Roi de Bretagne. Le titre de Roi garde donc son autonomie et n'est donc pas concerné par le traité de 1532

### **3°) Peut-on renoncer à une succession future ?**

La renonciation imposée par la violence à certains Penthièvre est-elle valable ? Le droit français actuel interdit les renonciations sur successions futures. Mais cette renonciation peut-elle s'imposer aux héritiers du renonçant susceptibles de recevoir la succession de leur propre chef. ? En clair si le fils unique renonce à la succession de son père, les petits enfants héritent.. Le droit français actuel est formel.

### **4°) Peut-on hériter du titre de Roi via une femme quand on est un homme ?**

La dévolution de la Couronne Française semble répondre non. Mais qu'en est-il en Bretagne ? Il semble que cela soit possible puisqu'aux XI et XIIème siècles le titre ait été transmis par mariage aux comtes de Cornouailles. En 1166, l'héritière aurait transmis le titre à Geoffroy, fils du Roi d'Angleterre, son mari. C'est d'autant plus vrai que les Français ont fait renoncer par la force Jeanne de Penthièvre. Sinon quelle serait l'utilité d'un tel acte ?

Il me semble donc que l'héritier légitime du Royaume de Bretagne soit un Penthièvre en son nom propre et que donc le traité de 1532 serait inopposable en ce domaine. La principale question est de savoir ce que sont devenus les Penthièvre.

Les titres de duc de Bretagne et de Roi de Bretagne suivent un régime successoral distinct. La France soutient que le titre de Roi serait tombé en désuétude à la disparition de l'empire carolingien. Moi je suis d'un avis contraire. Le non-usage n'implique pas la disparition du droit.

La preuve flagrante en est que le contestable traité d'union de 1532 est tombé en désuétude puisque ses clauses ont été régulièrement violées par la France depuis pratiquement sa conclusion. Cette désuétude n'empêche pas la France de s'y référer pour arguer de l'appartenance de la Bretagne à la France. Le droit breton étant autonome en la matière, il peut très défendre une solution contraire aux visées et au droit français. Mais surtout la disparition d'un empire n'implique absolument pas la fin des royaumes qui le composaient. Raisonement spécieux et controuvé me direz-vous ? Le cas très récent du Liechtenstein vient confirmer mes dires. En effet suite à la disparition de l'empire d'Autriche consécutivement à la première guerre mondiale, la principauté du Liechtenstein est désormais indépendante et existe de plein droit. Elle vient même tout récemment d'intégrer l'espace économique européen. Tout en étant reconnu par la France ! La renonciation d'un héritier ne vaut que pour lui-même. Ses héritiers viennent alors à la succession à sa place.

**Bref l'un des descendants des premiers Penthièvre est l'actuel héritier du royaume de Bretagne. Le problème est désormais de parvenir à l'identifier.**

Je persiste toujours à croire que la renonciation de certains Penthièvre n'est pas valide car viciée par la violence ou le dol.

## La descendance de Nicole de Penthièvre

La guerre de succession entre les Montfort et les Penthièvre était due à une ambiguïté. La persistance de deux titres ( roi et duc) sur le même territoire ne pouvait qu'engendrer des conflits.

Si les Montfort étaient fondés à réclamer le titre de duc de Bretagne français, les Penthièvre étaient tout aussi fondés à réclamer le titre de roi de Bretagne qui suit une autre règle de dévolution. Or les Penthièvre ont réclamé le titre de duc en vertu des règles de dévolution du titre de roi qui exclut la loi salique. La France a profité de cette ambiguïté pour se saisir indûment du royaume de Bretagne.

Je me suis donc intéressé à la succession des Penthièvre qui sont en droit les Rois de Bretagne.

Pour ce faire je me suis tourné vers le dictionnaire des généalogies du colonel Etienne Arnaud qui m'a entre autres renvoyé à l'« Histoire Généalogique De Plusieurs Maisons Illustres De Bretagne » du Père Augustin du Paz parue en 1619 . J'ai pu la trouver près de chez moi en microfiches dans une bibliothèque généalogique grâce à l'obligeance et à l'efficacité de deux bibliothécaires.

Après trois heures sur cet ouvrage, je parviens aux conclusions ci-dessous.

Arthur II duc et Roi de Bretagne régna de 1305 à 1312. Il se maria 2 fois :

1. En première noce avec Marie de Limoges dont sont issus les Penthièvre Rois de Bretagne
2. En seconde noce avec Yolande de Montfort dont sont issus les Montfort ducs de Bretagne

Au décès d'Arthur II son fils du premier lit Jean III régna jusqu'en 1341. Son frère cadet Gui prédécédé en 1331 avait épousé Jeanne d'Avaugour et ne laissait qu'une fille unique comme héritière : Jeanne de Penthièvre née en 1319. Selon les lois françaises elle était exclue de la succession au titre de duc mais pas de Roi.

Jeanne de Penthièvre était comtesse de Penthièvre, comtesse de Goello, baronne d'Avaugour et de Mayne, seigneur de l'Aigle en Normandie.

Elle a épousé Charles de Chatillon de Blois, second fils du comte de Blois.

Son époux aurait renoncé en son nom au titre de duc. Et non de roi !

Jeanne de Penthièvre décédée en 1384 a eu 5 enfants.

Jean, Guy, Marguerite, Marie et Henry.

Jean de Penthièvre aîné et successeur mourut en 1404

Sa fille aînée étant décédée jeune sans descendant, Jean de l'Aigle son fils fut son premier héritier. A la mort de Jean de l'Aigle en 1452, sa nièce Nicole de Penthièvre hérite au nom de son père prédécédé.

Nicole de Penthièvre aurait confirmé la renonciation de Jeanne de Penthièvre.

Nicole de Penthièvre a épousé un sire de Brosse dont est issu Jean de Brosse son fils aîné qui épousa Jeanne de Laval.

Jean de Brosse eut un fils René (et quatre filles dont deux ont laissé semble-t-il une descendance : Ysabeau des Rieux et Marguerite les barons d'Avaugour)

René de Brosse apparemment l'aîné (à vérifier ?) a pour héritière Charlotte de Brosse qui épousa un Luxembourg.

Charlotte a laissé comme héritier à sa mort Sébastien vicomte de Martigue et marquis de Baugé (Le fils aîné Jean étant prédécédé).

Sébastien de Brosse a épousé Marie de Beaucaire et fut créé duc de Penthièvre par le roi de France.

Il eut pour héritière sa fille Marie de Luxembourg qui épousa Philippe Emmanuel de Savoie duc de Mercoeur.

De cette union naquit Françoise son héritière. Elle a épousé en 1609 César duc de Vendôme

De cette union naquirent :

Louis de Vendôme duc de Mercoeur

François de Vendôme prince de Martigues

Ysabel de Vendôme.

**Apparemment Louis de Vendôme duc de Mercoeur serait donc le dernier roi de Bretagne connu.** Le livre du Père du Paz, ayant été publié en 1619, ne peut donner de renseignements ultérieurs.

## Les héritiers de Louis de Vendôme

Le Dictionnaire Critique de Bibliographie et d'Histoire à partir de la page 1240, nous en apprend un peu plus sur les descendants des Penthièvre et donc des Rois de Bretagne. Ne pouvant légalement citer la totalité de ses développements, je me borne donc à en rapporter un simple résumé de mon fait.

### **1°) Louis de Vendôme duc de Mercoeur (et Roi de Bretagne)** (1612-1669)

Fils de César de Vendôme et de Françoise de Lorraine, il a épousé le 4/2/1651 Laure Mancini la nièce de Mazarin née vers 1631 dont il eut 2 enfants.

Vice Roi en Catalogne

Il fut chargé par le roi de France de l'armement d'une flotte en Méditerranée et fut nommé Gouverneur de Provence.

Au décès de sa femme Laure Mancini morte à 21 ans, il entra dans les ordres et fut élevé à la dignité de cardinal le 7/3/1667.

Il mourut à Aix le 6 août 1669.

Elizabeth de Vendôme (4°) était sa sœur cadette

François duc de Beaufort était leur frère benjamin.

### **2°) Louis Joseph de Vendôme**

(1654 ?-1712)

Roi de Bretagne en 1669

Fils aîné du précédent et de Laure Mancini son épouse

Général mort à Vignaroz (royaume de Valence) le 11/6/1712 sans postérité.

### **3°) Philippe de Vendôme**

(1655-1727)

Roi de Bretagne en 1712

Frère cadet du 2° et fils du 1°

Il mourut vers le 24/1/1727 en son domicile rue de Varennes à Paris âgé d'environ 71 ans. La cérémonie fut célébrée à Saint Sulpice

C'était un général qui s'occupait de lettres en compagnie d'écrivains en ne se mêlant pas des intrigues politiques de l'époque.

Il ne laissa pas de postérité .

### **4°) Elisabeth de Vendôme**

(1614 ?-1664)

Sœur cadette du 1° et tante prédécédée du 2° et du 3° qui sont sans postérité.

Elle était donc la fille de César de Vendôme et de Françoise de Lorraine.

Elle a épousé le 11 juillet 1645 Charles Amédée de Savoie.

De cette union naquirent plusieurs enfants.

C'est donc parmi la descendance de ces enfants que reprend la lignée des Penthièvre.

Un détour sur Internet et dans plusieurs nobiliaires nous a permis de poursuivre cette généalogie et d'élaborer le résumé qui suit.

### **5°) Marie Jeanne Baptiste de Savoie**

(11/4/1644 - 15/3/1724)

Fille et aînée du 4°, elle a épousé le 11/5/1665 Charles Emmanuel II de Savoie.

De cette union naquit en 1666 le 6°

### **6°)Victor Amédée II de Sardaigne**

(1666 – 1732)

Roi de Bretagne en 1727 au décès du 3° comme héritier aîné du 3° en tant que son petit neveu.

Il épousa en 1684 Anne Marie d'Orléans.

De cette union naquirent :

- Victor Amédée mort dans sa petite enfance sans postérité
- Marie Adélaïde de Savoie née à Turin en 1685 et décédée à Versailles en 1712 . Elle épousa Louis de France en 1697. De cette union naquit le 7°

### **7°) Louis XV Roi de France ( et de Bretagne)**

(1710 – 1774)

Roi de France en 1715 à la mort de Louis XIV et Roi de Bretagne en 1732.

Il épousa Marie Leszczinska dont il eut :

- Elisabeth jumelle aînée (1727-1759)
- Henriette jumelle cadette (1727-1752) décédée à 15 ans sans postérité

Connues chacune sous un de leurs 6 prénoms !

## Les héritiers de Louis de Bretagne et de France

Précédemment nous avons découvert que Louis XV était également Roi de Bretagne et que son aîné était une fille Elisabeth

Un détour dans le guide Michelin et sur le site généalogie capétienne Capet 40 nous ont fournis différents éléments qui permettent en partie de dresser le résumé suivant :

### 1°) Elisabeth de France (1726-1759)

Fille aînée de Louis XV de France, elle épouse le 25/10/1739 Philippe d'Espagne duc de Parme.

Dont sont issus :

1. Isabelle de Bourbon Parme (31/12/1741-1763). Elle épousa Joseph II archiduc d'Autriche dont elle eut :
  - Marie Thérèse Elisabeth de Habsbourg-Lorraine (1762-1770)
  - Marie-Christine d'Habsbourg-Lorraine (1763-1763)

Cette lignée est donc éteinte en 1770

2. Ferdinand de Bourbon Parme (20/1/1751-9/10/1802)

2. Marie Louise de Bourbon Parme (9/12/1751-1819)

### 2°) Ferdinand de Bourbon Parme (1751-9/10/1802)

Roi de Bretagne en 1774 à la mort de Louis XV, sa mère étant prédécédée ainsi que sa sœur aînée et les enfants de cette dernière.

Il épouse Amélie fille de François I Empereur d'Autriche.

Sept enfants sont nés de cette union :

- Caroline de Bourbon Parme l'aînée en 1770
- Louis prince héréditaire de Parme le cadet le 5/1/ 1774
- Marie Antoinette Joséphine le 28/11/1774
- Charlotte Marie Thérèse en 1777
- etc.

### 3°) Caroline de Bourbon Parme (22/1/1770-1/3/1804)

Reine de Bretagne en 1802 à la mort de son père le 2°.

Elle épouse en 1792 à Dresde Maximilien de Saxe dont sont issues :

- Amélie de Saxe née en 1794
- Marie Joséphe née 1803 et décédée en 1829 sans postérité malgré son union avec Ferdinand VII d'Espagne.

### 4°) Amélie de Saxe

Née à Dresde le 10/8/1794 décédée à Pillnitz le 18/9/1870.

Reine de Bretagne en 1804 à la mort du 3° sa mère.

N'ayant contracté aucune alliance, elle est donc décédée sans postérité en 1870.

Sa soeur cadette étant elle-même prédécédée sans enfants en 1829, sa succession échoit à la descendance aînée de Louis fils cadet du 2° Ferdinand de Bourbon Parme comme plus proches héritiers.

## **Les héritiers d'Amélie de Saxe**

D'après entre autres Genroy.free.fr et Verlag Stargardt :

La branche ouverte par Caroline de Bourbon s'est éteinte en 1870. La succession est donc recueillie par la branche cadette dont l'auteur est Louis de Bourbon Parme.

### **1°) Louis de Bourbon Parme** (1773-1802)

Suite aux guerres napoléoniennes en Italie, il reçoit en 1801 (en échange du duché de Parme) la Toscane renommée Etrurie.

C'est pourquoi il est plus connu sous le nom de Louis I d'Etrurie

Il épouse en 1795 Marie Louise d'Espagne (1782-1824)

De cette union naquit Louis II d'Etrurie

### **2°) Louis II d'Etrurie** (1799-1884)

Roi de Bretagne en 1870 à l'extinction de la branche aînée.

De son mariage avec la princesse Thérèse de Savoie est né Charles III duc de Parme.

### **3°) Charles III duc de Parme** (1823-1854)

Après la chute de Napoléon, il retrouve son duché de Parme.

De son mariage avec Louise de France est née Margherita de Bourbon Parme.

### **4°) Margherita de Bourbon Parme**(1847-1893)

Reine de Bretagne en 1884 au décès de Louis II d'Etrurie, son père lui étant prédécédé.

Elle épouse en 1867 Carlos d'Espagne duc de Madrid et prétendant Carlisle au Trône d'Espagne.

De cette union naquit Blanche De Castille Bourbon

### **5°) Blanche de Castille Bourbon** (1868-1949)

Reine de Bretagne en 1893 au décès de sa mère, elle a épousé en 1889 Salvator d'Autriche-Toscane.

De cette union sont nés de nombreux enfants dont

1. l'aînée Maria de Los Dolores Beatrix
2. Maria Imaculata (1892-1971) mariée en 1932 à Mr Neri-Serner
3. Margaretha (1894-1986) mariée en 1937 à Mr Taliani de Marchio
4. Rainer Karl (1895-1930)
5. Leopold (1897-1958) marié 2 fois a eu une fille Marie Gabrielle née en 1921 et mariée en 1958 à Hans von der Mühl

### **6°) Maria de Los Dolorès Beatrix d'Autriche-Toscane** (1891-1974)

Reine de Bretagne en 1949.

Apparemment, je ne trouve pas trace d'une union et donc de postérité.

**Après 1974, il est pour le moment difficile de se prononcer avec certitude. Il faut d'abord rechercher une éventuelle postérité aux 1 2 et 3 du 5° pour poursuivre. L'état civil récent relève de la vie privée et n'est pas accessible aux tiers sans l'accord des personnes concernées.**

## L'actuelle Reine de Bretagne

Précédemment nous remarquons la difficulté à poursuivre notre étude généalogique en raison de la confidentialité de l'état civil des personnes.

On peut néanmoins avancer quelques hypothèses.

Maria de los Dolores Reine de Bretagne s'est donc éteinte en 1974 sans postérité et sans mariage.

Sa sœur cadette Maria Immaculata est prédécédée en 1971.

De son union à l'âge de 40 ans, on ne trouve trace d'aucune postérité. A cet âge et à cette époque, on entrait dans la période de la ménopause et donc de l'impossibilité de procréer. Alors que certains tableaux généalogiques fournissent des détails très précis, on y trouve aucune trace de descendance de cette personne. On peut donc raisonnablement penser que le mariage n'a pu s'avérer biologiquement fécond.

La même conclusion semble s'imposer pour la seconde sœur, Margaretha.

Mais celle-ci étant décédée postérieurement, elle recueille la succession.

**Margaretha von Habsbourg-Lothringen épouse Taliani de Marchio (1894-1986 ) est donc apparemment Reine de Bretagne jusqu'en 1986** date de son décès.

Son union étant sans postérité, le successeur est à rechercher parmi ses frères et sœurs.

Son frère le plus proche Rainer Karl est né en 1895 et mort en 1935 sans postérité.

Le successeur est donc son frère Léopold né en 1897 mais mort en 1958 en laissant une postérité sa fille Maria Gabriele qui recueille donc la succession de sa tante, par représentation de son père Léopold prédécédé. **Maria Gabriele von Habsburg –Lothringen** baronne ou comtesse de Wolfenau est donc apparemment l'actuelle Reine de Bretagne.

**Elle est née en 1921 et vivait toujours en 2003.**

**En 1948, elle a épousé Hans von der Mühl dont elle a divorcé en 1958. De cette union est née en 1949** Marina von der Mühl qui serait donc la princesse héritière de Bretagne.

**Marina von der Mühl a épousé en 1970 le comte Jan de Marchant d'Ansembourg dont elle a divorcé en 1979.**

**De cette union sont nées :**

- 1. Muriel de Marchant d'Ansembourg le 17 avril 1972 à Damas**
- 2. Natacha de Marchant d'Ansembourg le 2 août 1973 à Damas**

## Conclusion

Nous sommes parvenus à la fin de nos recherches. Nous avons découvert les héritiers actuels des Penthièvre et donc des Rois de Bretagne.

Maria Gabriele von Habsburg –Lothringen baronne ou comtesse de Wolfenau est donc apparemment l'actuelle Reine de Bretagne.

**Elle est née en 1921 et vivait toujours en 2003.**

**En 1948, elle a épousé Hans von der Mühl dont elle a divorcé en 1958.**

**De cette union est née en 1949** Marina von der Mühl qui serait donc la princesse héritière de Bretagne

**Si des lecteurs parviennent à un autre résultat généalogique qu'ils n'hésitent à me communiquer leurs éléments.**

Cette démarche n'est pas aussi futile ou vaine qu'il pourrait le paraître à première vue. Tout d'abord nous constatons l'absence de tout droit de la France sur la Bretagne. Le traité dit d'union de 1532 est nul car non signé par le Roi de Bretagne. Quant à la république française, deux siècles ont suffi pour découvrir ses lacunes que l'histoire officielle tente de nous masquer par ses mensonges éhontés.

**Michel Janvresse**

**NDLR : à l'inverse si l'on considère que la renonciation des Penthièvre est valide alors on doit étudier la descendance directe de la dernière duchesse de Bretagne (la duchesse Anne de Bretagne) : c'est ce qu'a tenté un étudiant de l'Ecole Normale Supérieure (S. Ray) dont voici les conclusions publiées sur Internet il y a deux ans avec un Duc de Bretagne qui est l'actuel chef de la Maison royale de Bavière !!!**

« En 1488, François II de Bretagne mourut sans héritier mâle, et la couronne de Bretagne passa à sa fille Anne. Aussitôt, ce fut une belle agitation dans les cours d'Europe occidentale : que voilà un beau parti ! Les rois de France y voyaient l'occasion de sceller définitivement l'union de la Bretagne à la France, et leurs adversaires, en particulier l'Empereur Maximilien, songeaient à s'approprier le duché pour prendre les rois Valois en tenaille.

Anne épousa donc par procuration Maximilien en 1490, mais le mariage fut annulé l'année suivante, à la suite de quoi elle fut mariée au roi Charles VIII de France. Aucun de ses quatre enfants n'ayant survécu, elle épousa à la mort de Charles VIII son successeur et cousin Louis XII, qui, pour l'occasion, trouva le moyen d'annuler son mariage avec Jeanne de Valois. Aucun héritier mâle n'étant né de ce mariage, le duché passa à la mort d'Anne en 1514 à leur fille Claude. Afin de ne pas laisser échapper la couronne ducal, Claude fut mariée la même année à François d'Angoulême, devenu en 1515 François Ier. À la mort de Claude, son fils François devint duc de Bretagne, mais son règne ne fut guère que théorique : la Bretagne était définitivement annexée à la Couronne de France.

Mais la Couronne de Bretagne se transmettait selon la règle dynastique de type Anglaise, contrairement à la Couronne de France. Je me suis donc amusé à suivre la lignée de ces "ducs de Bretagne". Curieusement, les "héritiers" modernes coïncident avec les Rois Jacobites d'Ecosse et d'Angleterre »

**François II**

*Duc de Bretagne 1458-1488*

|

**Anne**

*Duchesse de Bretagne 1488-1514*

ép. 1499 Louis XII de France

|

**Claude**

*Duchesse de Bretagne 1514-1524*

ép. 1514 François Ier de France

|

---

**François III**

Dauphin

*Duc de Bretagne 1521-1536*

Henri II de France

**Henri Ier de Bretagne**

Roi de France 1547-1559

*Duc de Bretagne 1536-1559*

|

François II de France  
**François IV de Bretagne**

Elisabeth de France

Charles IX de France  
**Charles Ier de Bretagne**

Henri III de France  
**Henri II de Bretagne**

Roi de France 1559-1560  
*Duc de Bretagne 1559-1560*

ép. 1559 Philippe II d'Espagne  
|  
|

Roi de France 1560-1574  
*Duc de Bretagne 1560-1574*

Roi de France 1574-1589  
*Duc de Bretagne 1574-1589*

Isabella d'Espagne  
**Isabelle Ire de Bretagne**

Catalina d'Espagne

*Duchesse de Bretagne 1589-1633*

ép. 1598 Albert VII de Habsbourg

ép. 1585 Charles-Emmanuel Ier de Savoie

|

Vittorio-Amedeo Ier de Savoie

**Victor Ier de Bretagne**

Duc de Savoie 1630-1637  
*Duc de Bretagne 1633-1637*

|

Carlo-Emmanuele II de Savoie  
**Charles II de Bretagne**

Duc de Savoie 1638-1675  
*Duc de Bretagne 1637-1675*

|

Vittorio-Amedeo II de Savoie  
**Victor II de Bretagne**

Duc de Savoie, roi de Sardaigne  
*Duc de Bretagne 1675-1732*

|

Carlo-Emmanuele III de Savoie  
**Charles III de Bretagne**

Cf aussi [Écosse et Angleterre](#)

Roi de Sardaigne 1730-1773  
*Duc de Bretagne 1732-1773*

|

Vittorio-Amedeo III de Savoie  
**Victor III de Bretagne**

Roi de Sardaigne 1773-1796  
*Duc de Bretagne 1773-1796*

|

---

Carlo-Emmanuele IV de Savoie  
(Charles IV d'Écosse)  
**Charles IV de Bretagne**

Vittorio-Emmanuele de Savoie  
(Victor Ier d'Écosse)  
**Victor IV de Bretagne**

Roi de Sardaigne 1796-1802  
*Duc de Bretagne 1796-1819*

Roi de Sardaigne 1802-1821  
*Duc de Bretagne 1819-1824*

|  
Marie-Béatrice de Savoie  
(Mary II d'Écosse)  
**Marie Ire de Bretagne**

*Duchesse de Bretagne 1824-1840*  
ép. 1812 Francisco IV d'Este-Modène

---

Francisco V de Modène  
(Francis I d'Écosse)  
**François V de Bretagne**

Ferdinando de Modène  
1821-1849

|  
Marie-Thérèse de Modène  
(Mary III d'Écosse)  
**Marie II de Bretagne**

Duc de Modène 1846-1859  
*Duc de Bretagne 1840-1875*

*Duchesse de Bretagne 1875-1919*  
ép. 1868 Ludwig III de Bavière

|  
Rupprecht de Bavière  
(Robert IV d'Écosse)  
**Robert Ier de Bretagne**

*Duc de Bretagne 1919-1955*

|  
Albrecht de Bavière  
(Albert I d'Écosse)  
**Albert Ier de Bretagne**

*Duc de Bretagne 1955-1996*

|  
Franz de Bavière  
(Francis II d'Écosse)  
**François VI de Bretagne** *Duc de Bretagne 1996-*



## ***Initiation au Code de la Chevalerie :***

**Théorie et pratique de l'esprit et du  
comportement chevaleresques :**

**« L'amour de la vérité et l'honneur de la parole »**

Jacques-Youenn de Quelen développe dans ce numéro l'Article 7 de son code de la Chevalerie (paru en Décembre 2005) sur **L'amour de la vérité et l'honneur de la parole**

### **L'article 7 du Code : L'amour de la vérité et l'honneur de la parole.**

#### **7.1. A quelle question l'Article 7 veut répondre**

Une personne qui vit dans l'esprit chevaleresque peut-elle mentir ?  
Et peut-elle manquer à sa parole ?

#### **7.2. Les mauvaises réponses**

Celles qu'on entend le plus souvent :

- "ce n'est pas grave de mentir, si on ne se fait pas prendre !"
- "ce n'est pas grave de mentir, pour se débarrasser momentanément d'un souci."
- "si je fixe un rendez-vous, je peux faire faux bond ou arriver en retard sans demander des excuses, cela n'a pas d'importance."
- "je peux donner ma parole d'honneur, mais si j'en ai besoin, je la reprends !".

#### **7.3. Le principe de la réponse**

En esprit chevaleresque, mentir est proprement impossible.

Ce que l'on dit doit nécessairement être vrai.

Le dernier recours pouvant être éventuellement, tout simplement, de ne pas ou de ne rien dire.

Quand on promet, on a scrupule de tenir, par courtoisie, par respect.

Et la honte absolue, la félonie, serait de manquer à sa parole, ne pas l'avoir tenue ou de la brader, comme une chose sans valeur.

Donc : ne jamais, au grand jamais, engager sa parole pour des futilités.

#### **7.4. Les contraires du principe**

Dans toutes les civilisation, il y a eu, il y a, et on espère qu'il y aura toujours des caractères nobles et chevaleresques.

Mais dans toutes les civilisations, y compris la nôtre, il y a des gens qui instituent le mensonge en valeur très positive, selon diverses conceptions philosophiques ou religieuses.

La ruse et la tromperie sont alors considérées comme des qualités, en particulier dans l'art de la guerre et des alliances, et puis aussi dans les échanges commerciaux.

De tels principes sont incompatibles avec les valeurs chevaleresques.

Dans ce cas, autant dire que la parole de ces personnes ne vaut pas cher. Il ne faut pas trop y compter !

#### **7.5. Idéal et réalités**

L'idéal c'est de ne dire que la vérité.

Mais il y a ce qu'on appelle les mensonges pieux.

Ce n'est pas l'idéal, mais c'est parfois admissible, dans une intention charitable, pour des questions sans gravité, pour éviter de blesser ou de faire de la peine à quelqu'un.

Si l'on se marie, l'idéal est de tenir sa parole, et de rester fidèle "tout au long de sa vie", par respect de soi, de l'autre, de la parole engagée.

Mais il peut arriver qu'on soit contraint, contre son gré, à la séparation ou au divorce ; en ce cas, envisager de donner à nouveau sa parole pour une deuxième union suppose que la première est considérée comme réellement annulable sinon annulée.

## **7.6. Quelques pistes pour réfléchir et discuter**

L'orgueil est une forme très répandue du mensonge.

Parce qu'on n'est fier, souvent, que de ce que, pourtant, on ne s'est contenté que de recevoir : réussite, capacité de travail, santé, force, intelligence, pouvoir...

Jésus répond à Pilate qui lui dit qu'il peut, s'il veut, le faire tuer (Jn 19, 11) "Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir s'il ne t'avait été donné d'en haut."

## **7.7. Exemples d'action concrète**

Quand on vit dans l'esprit chevaleresque, l'idée même de dire quelque chose de faux est impensable.

On cite cet exemple d'un élève de l'Ecole des Pages du Tsar Paul 1er de Russie, école où s'enseignait le Code de la chevalerie. Cet élève s'entendit accusé par l'un de ses maîtres d'avoir menti ; l'élève se leva, livide sous l'insulte, et dit - « C'est impossible, Monsieur, puisque je suis Page de Sa Majesté ! »

## **7.8. Énoncé de l'article**

C'est ainsi qu'est donc rédigé le septième article du Code de la Chevalerie :

**Article 7 : Tu ne diras que la vérité et resteras fidèle à ta parole.**

## **7.9. Explications complémentaires.**

Dans cet article, il y a de toute évidence une prudente précaution.

Ainsi que précisé ci-dessus (7.5.) : il est prescrit qu'on ne doit dire que la vérité ; c'est-à-dire que si l'on dit quelque chose, il est impératif que cela soit vrai.

Mais il n'est pas imposé de devoir tout dire !

## **7.10. Limites et sauvegarde**

Les limites sont posées par des "cas de conscience" : exemple plus d'une fois vécu : la police nazie recherche des résistants cachés dans un village ; elle se fait ouvrir une maison, dont le propriétaire leur dit qu'il ne cache personne chez lui ; or les résistants sont là et il les sait bien cachés !

La clé de cette histoire, où le propriétaire de la maison avait bien sûr l'esprit chevaleresque, vu le risque pris, est qu'on peut mentir si l'auteur de la question n'est pas digne de recevoir la vérité. Affaire de conscience ; c'est la théorie du "moindre mal".

Et là aussi, c'est l'esprit de l'Évangile qui prime.

Il y a, dans l'Évangile, un passage (Jn 7, 8-10) où il est raconté que des gens, pourtant de sa parenté, qui voulaient du mal à Jésus, lui demandent s'il ira à Jérusalem pour la Pâque. Jésus répond que non, il n'ira pas. Et le lendemain il part quand même pour Jérusalem ! Mystère ?!

Non ; on ne peut pas dire que Jésus ait changé d'avis car il savait très bien ce qu'il ferait, simplement il a estimé que ces gens, n'étaient pas dignes d'une réponse vraie.

### 7.11. Armement : se préparer, être prêt

Il faut bannir de sa vie tous les petits mensonges soi-disant anodins.

Voici une leçon qui a été donnée par un saint, religieux, à un de ses confrères durant un moment de détente : ce saint avait la réputation d'être très naïf parce qu'il croyait tout ce qu'on lui disait ; en se penchant par la fenêtre un frère du couvent, par mode de plaisanterie, s'exclama

- « Tu as vu ? il y a un bœuf qui vole tout là haut dans le ciel ! ».

Aussitôt le saint accourut pour regarder ; et tout le monde de s'esclaffer et de se moquer de sa naïveté.

Et lui, répondit simplement :

« Je ne croyais pas qu'un Frère fût capable de mentir ! »

Cela peut être difficile, et parfois très courageux, de tenir sa parole. Mais il faut "tenir" : il y va de son honneur, de sa propre dignité.

Aussi il faut être prudent et ne pas donner sa parole "à la légère".

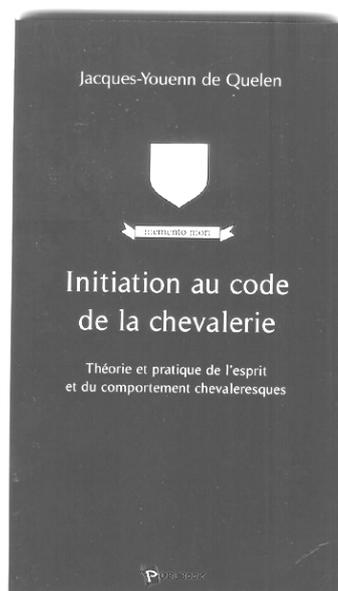
### 7.12 Applications possibles

**Aux plans religieux**, les engagements pris sont l'expression de notre liberté agissante. Il est donc vital de rester fidèle à ces engagements, pourvu qu'ils aient été pris de manière valide : baptême, confirmation, mariage, vœux religieux...

**Au plan de la charité**, trahir la confiance et tromper sont fautifs ; promettre sans intention de tenir, aussi. Et tout le monde devrait savoir que la ponctualité est "le devoir des honnêtes gens et la politesse des rois".

**Au plan de l'unité des Chrétiens**, la sincérité du désir de l'unité, dans le respect de l'expression de la foi de chacun, doit être réelle.

*(Extrait de "INITIATION AU CODE DE LA CHEVALERIE – Théorie et pratique de l'esprit et du comportement chevaleresque. Jacques-Youenn de QUELEN. Ed. Publibook. 2005, 110 p, 13 €)*





*Filière bilingue de l'enseignement catholique*  
=  
**LE MULTILINGUISME dès la MATERNELLE**

*Apprendre plusieurs langues dès la maternelle c'est possible pour vos enfants en Ille-et-Vilaine avec le*

**Programme Multilingue Breton \* :**  
***Breton, français, anglais dès la maternelle***

*Appliqué à*

- **Rennes** (contact : 08 78 20 25 18) :  
**Ecoles St-Michel et Saint Jean-Bosco**  
**Collège Saint-Hélier**

- **Redon** (contact : 02 99 72 78 93) :  
**Ecole Notre-Dame**  
**Collège Le Cleu St-Saint-Joseph**

- **Vitré** (contact : 02 99 75 83 79) :  
**Ecole Jean XXIII**

( \* ) *Le Programme Multilingue Breton de DIHUN a obtenu :*

- *Le premier prix de l'innovation pédagogique du Conseil de l'Europe.*
- *Le prix « President's Award » par The English Speaking Union remis en 2006 au Palais de Buckingham par le Duc d'Edimbourg.*

Site INTERNET : <http://www.dihun.com> Email : [dihun35@wanadoo.fr](mailto:dihun35@wanadoo.fr)

## ***Geriou-stur brezhonek / Devises en langue bretonne de vieilles familles nobles bretonnes***

Voici une liste établie à partir du Nobiliaire et Armorial de Bretagne de Potier de Courcy : il s'agit de la liste des familles, la plupart éteintes, dont la devise apparaît en breton. Je ne sais si il existe d'autres devises de familles en breton que celles que j'ai pu recueillir ainsi.

Bien que la liste soit modeste, c'est ce que nous connaissons de ce genre littéraire particulier que représente, en langue bretonne, les devises de familles, la plupart étant en latin ou en français. Ainsi la devise "Kentoc'h mervel eget bezañ saotret" en breton vient de "Potius mori quam foedari" en latin, phrase traduite en français par l'expression "Plutôt la mort que la souillure". Je suis à la disposition de quiconque aimerait avoir une version en langue bretonne de la devise de sa famille.

Dans une société où l'argent est roi, ces devises indiquent une exigence qui fait honneur à ceux qui les mettent en pratique, par noblesse... du coeur. Je ne sais si toutes les familles nobles ont automatiquement une devise attachée à leurs blasons. En tout cas, comme dans les classes il y a bien longtemps où chacun choisissait une devise pour l'année, cette pratique me semble excellente et à reprendre pour aujourd'hui : pas seulement pour les familles, nobles ou non, mais, pourquoi pas, pour des entreprises : les villes n'ont-elles pas, elles aussi, des devises qui remontent à bien longtemps, telle Roscoff (Rosko) : "Ro, sko" (donne et frappe) ?

**Tepod**

- Alleno de St Alouarn** : "Mat eo kelenn e pep amzer" (Enseigner est bon en tout temps)  
**Barbier** ou Barver : "War va buhez" (Sur ma vie)  
**Bodéru** ou Botdéru (du) : "Bepred kreñv" (Toujours fort)  
**Boisguéhenneuc** (du) : "Karantez ha Gwirionez" (Amour et vérité)  
**Bourblanc** (du) : « *Dinam* » (sans tache) \*  
**Breton** (Le) : "Breizhad bepred" (Breton toujours)  
**Buzic** : "Komzit mat" (Parlez bien)  
**Cameru** (de) : "E-kichen reiñ emañ ret kemer" (Après donner il faut prendre)  
**Charuel** : "Kaloneg a drec'h pep tra" (L'homme de Coeur surmonte tout)  
**Chastel** (du) : "Mar kar Doue" (S'il plaît à Dieu)  
**Châteaufur** (de) : "War an tre ha war al lanv, Kastellfur eo va anv" (Au jusant comme au flux, Châteaufur est mon nom)  
**Coëtanscours** (de) : "A galon vat" (de bon coeur)  
**Coëtivy** (de) : "Bepred" (toujours)  
**Coatquelven** (de) : "Bezañ e peoc'h" (être en paix)  
**Coëtudavel** (de) : "Ret e ve" (il faudrait)  
**Cosquer** (du) : "Mat ha kaer" (bon et beau)  
**Déauguer** (Le) : "Dleet eo ar gwir d'an deoger" (Le droit est dû au dîmeur)  
**Douget** (Le) : "Den a galon zo doujet" (L'homme de coeur est redouté)  
**Drénec** (du) : "N'ez eus pesk hep e zraen" (il n'est poisson sans arête)  
**Gaesdon** ou Gaedon : "Pa son ar c'horn e sailh ar gedon" (Quand le cor sonne les lièvres se lèvent)  
**Gentil** (Le) : "Jentil d'an holl" (Gentil pour tous)  
**Gonidec** (Le) : "Youl Doue" (la volonté de Dieu) \*  
**Guernisac** (de) : "Ped bepred" (prie sans cesse)  
**Halgouët** (du) : "Ker gwenn hag halegeg" (Blanc comme le saule)  
**Hamon** : "Arabat" (il ne faut)  
**Harscouët** : "Enor ha Frankiz" (Honneur et franchise)  
**Heusaff** ou Ouëssant (d') : "Mar kouezh, en em sav" (s'il tombe il se relève)  
**Huon** : "Atav da virviken" (toujours à jamais) ; "Endra bado birviken" (Tant qu'elle durera, jamais)

**Keraëret** (de) : "Pa c'helli" (quand tu pourras)  
**Keranguen** (de) : "Laka evezh" (prends garde)  
**Kerérault** (de) : "Mervel da vevañ" (Mourir pour vivre)  
**Kergoët** (de) : "En christen mad, mé bev en Doué" (En bon chrétien je vis en Dieu)  
**Kerjar** (de) : "Ret eo mervel" (il faut mourir)  
**Kerliviry** (de) : "Youl Doue" (la volonté de Dieu)  
**Kerlouët** (de) ou Keranlouët (de) : "A-raok, a-raok !" (en avant, en avant !)  
**Kermavan** ou Kerman ou Carman (de) : "Doue a-raok" (Dieu avant)  
**Kermorial** (de) : "Sod ouzh sod" (sot contre sot)  
**Kerret** (de) : "Tevel hag ober" (se taire et agir)  
**Kerriec** (de) : "Pa garo Doue" (Quand il plaira à Dieu)  
**Kerroz** (de) : "Gras ha spered" (Grâce et esprit)  
**Kersauzon** (de) : "Pred eo, pred a vo" (il est temps, il sera temps)  
**Lescoat**, Lescoët ou Lescouët (de) : "Magit mat" (Nourrissez bien)  
**Lesquiffiou** (de) : "Kemer ar c'hoad ha lez ar c'hefiou" (Prends le bois et laisse les souches)  
**Liscoët** (du) : "Ober tinell vat" (Faire bonne chère)  
**Méné** (du) : "Ober ha tevel" (Faire et taire)  
**Mésaven** (de) : "Eme-hu" (Dites-vous)  
**Parscau** (de) : "Amzeriñ" (Temporiser)  
**Pavic** : "Kuzh ha tav" (Dissimules et tais-toi)  
**Penancoët**, Chefdu Bois (de) : "A bep penn, lealded" (Loyauté partout) et "En diavaez" (A découvert)  
**Penguern** (de) : "Doue da gentañ" (Dieu en premier)  
**Penhoët** (de) : "Ret eo" (Il faut)  
**Penmarc'h** (de) : "Prest vé" (Il serait à propos)  
**Pont-L'Abbé** (du) : "Hep cheñch" (Sans varier)  
**Portzmoguer** (de) : "Youl Doue, sell petra ri" (La volonté de Dieu, prends garde à ce que tu feras) et "War vor ha war zouar" (Sur mer et sur terre)  
**Quélen** (de) : "E pep amzer, Kelenn" (En tout temps, Quélen)  
**Quilignonan** (de) : "Hep remed" (Sans rémission)  
**Richard** : "Karout Doue, meuliñ Doue, enoriñ Doue" (aimer Dieu, louer Dieu, honorer Dieu)  
**Rodellec** : "Mat ha leal" (Bon et loyal)  
**Rouzle** (du) : "Sell petra ri" (Prends garde à ce que tu feras)  
**Poulpique de Brescanvel** (de) : "Pe brezel pe karantez" (Ou la guerre ou l'amour)  
**Salaun** : "Gwir ha leal" (Franc et loyal)  
**Traonélorn** (de) : "Marteze" (Peut-être)  
**Trédern** (de) : "Ha souezh e ve" (Quelle surprise ce serait)  
**Trolong** (de) : "Raktal" (Sur le champ)

NDLR : cette liste a été mise en ligne sur notre site INTERNET à la rubrique **Devises de familles** [http://anb.asso.free.fr/02\\_Noblesse\\_01a.htm](http://anb.asso.free.fr/02_Noblesse_01a.htm) et est régulièrement enrichie grâce aux contributions de nos nombreux visiteurs (plus de 8000 en 2006) ainsi les remarques ou ajouts récents concernant deux familles (\*) :

**Sur votre site, à l'article "Devises de vieilles familles nobles bretonnes", vous indiquez : Gonidec (Le) : "Youl Doue" (la volonté de Dieu). En fait, il ne s'agit pas de la devise mais du cri. La devise des Gonidec étant : "Fonds d'argent n'est pas sans traverse", en rapport avec les armes "d'argent à trois bandes d'azur".**

**Cordialement François du Fou**

**Sur le site de l'ANB, à la page des devises en breton, il y a lieu, je crois, d'ajouter Bourblanc (du) « Dinam » (sans tache).**

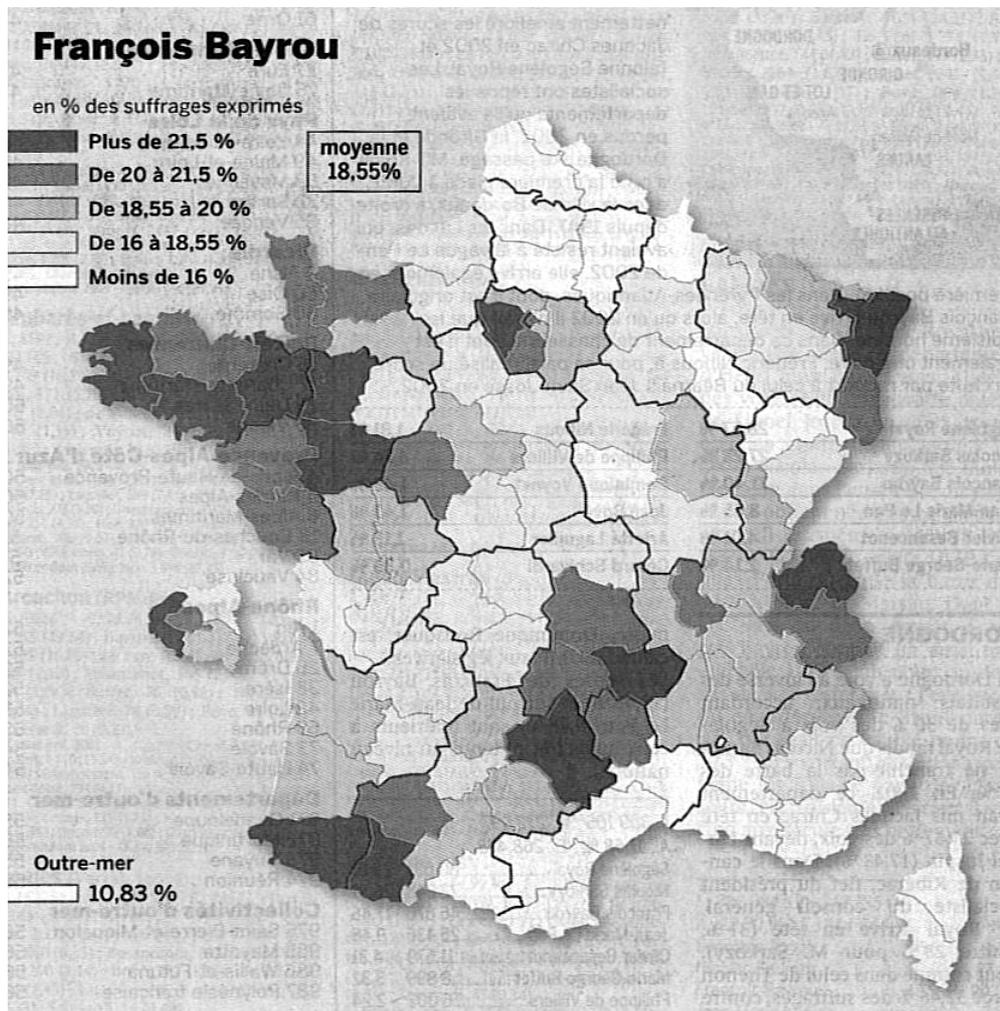
**A wir galon. Mériadec de Gouyon-Matignon**

# LE BILLET D'ARTHUR

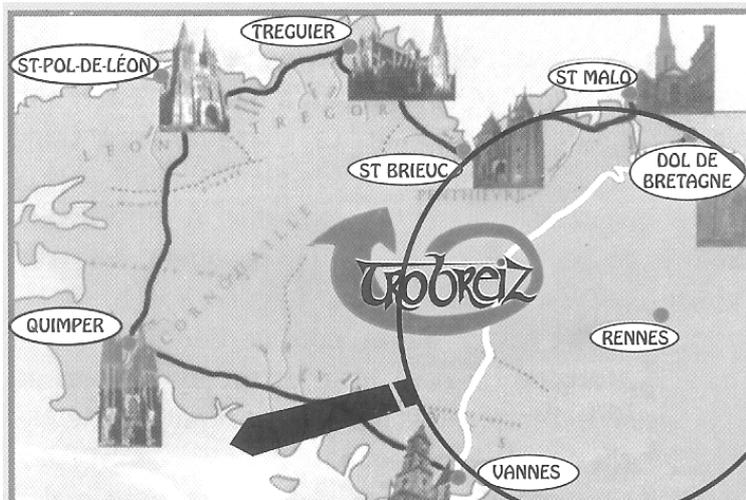
## *Les bretons votent-ils autrement ?*

Il y a deux ans alors que les français rejetaient la constitution européenne les bretons avaient eux majoritairement voté pour et tandis que les français ont opté Nicolas Sarkozy comme nouveau Président de la République les bretons ont au deuxième tour de l'élection présidentielle préféré la candidate socialiste : les bretons voteraient-ils autrement ?

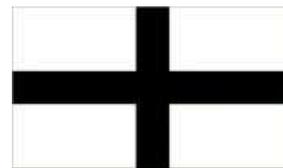
Un **particularisme régional** pourrait-il expliquer ainsi les bons résultats obtenus au premier tour de l'élection présidentielle par François Bayrou en Bretagne : près de 22,5 % des voix soit 4 points au-dessus de son score national. Certes de nombreux commentateurs ont vu avec raison dans ce bon score une manifestation de la tradition démocrate-chrétienne encore bien ancrée dans l'Ouest de la France mais j'y ajouterais le ralliement d'une partie non négligeable du milieu bretonnant : François Bayrou est en effet le seul candidat qui ait pris le temps de rencontrer à Quimper en Janvier dernier les représentants des associations culturelles bretonnes : il s'est montré favorable à deux des principales revendications bretonnes : la signature par la France (la dernière avec la Turquie à ne pas encore l'avoir fait !) de la **Charte européenne des langues minoritaires** (cf sur la carte le bon score de F.Bayrou dans les autres régions à fort particularisme culturel : Pays Basque, Alsace, Savoie) et la **réunification administrative de la Bretagne** (la Loire Atlantique et sa capitale des Ducs de Bretagne ayant été arbitrairement séparée de la Bretagne par un décret de Pétain en 1941.



## Marche du Tro-Breiz Eté 2007 : de Dol à Vannes



Nous invitons les membres et sympathisants de TUDJENTIL BREIZH à nous retrouver au départ du Tro-Breiz le 29 Juillet sous notre **Kroaz Du** :



- Dimanche 29 juillet : Dol de Bretagne - St Pierre de Plesguen
- Lundi 30 juillet : St Pierre de Plesguen - Médréac
- Mardi 31 juillet : Médréac - Gaël
- Mercredi 1er août : Gaël - Guilliers
- Jeudi 2 août : Guilliers - Josselin
- Vendredi 3 août : Josselin - Plumelec
- Samedi 4 août : Plumelec - Vannes

Formulaire d'inscription sur le site INTERNET du Tro-Breiz <http://trobreiz.com>

### ***Dans nos familles***

Naissance à Vannes de **Ghislain** le 30 Mars 2007 chez **Louis et Marie-Hélène de la Tullaye**

#### **Pique-nique familial cet été**

des membres et sympathisants de **TUDJENTIL BREIZH** (vos amis sont les bienvenus !) **le Samedi 18 Août** à Fouesnant (Sud - Finistère) à **Coat-Veil-Voor** (un kir breton vous sera offert vers 12H30) suivi d'une marche à pied depuis les étangs de Penfoulc jusqu'à la pointe de Beg-Meil (7 km)

**Accès** : depuis la Forêt-Fouesnant prendre la direction de Fouesnant en haut de la grande ligne droite prendre la petite route à gauche

(si vous êtes perdus appelez le 06 82 85 01 77)

entre Fouesnant (à gauche) et la Forêt-Fouesnant (à droite)



à 18 km au sud de Quimper et 15 km de la voie express







ISBN13 978-2-9527116-2-3

